

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

SOMMAIRE



Introduction	P 3
Le territoire Les compétences La gouvernance Les commissions Le conseil de développement Les services généraux Les finances	P 4 à 5 P 6 à 8 P 9 à 10 P 11 à 12 P 12 P 14 à 18 P 19 à 20
Les compétences obligatoires : L'aménagement et l'urbanisme Le développement économique La promotion du tourisme La GEMAPI	P 21 à 24 P 25 à 27 P 28 P 29
Les compétences optionnelles : La voirie Le sport L'action sociale L'aménagement numérique	P 30 P 31 P 32 à 35 P 36
Les compétences facultatives : La natation scolaire Le ludisports et le ludiculture Le soutien à l'apprentissage de la musique La fourrière animale La randonnée	P 37 P 38 P 39 P 40 P 41

INTRODUCTION



L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale « adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle des délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus.... »

Le présent rapport a donc pour objet, au premier chef, d'informer les conseils municipaux des communes membres et, au delà d'eux, l'ensemble de la population, sur les décisions prises par le Conseil Communautaire et les actions menées par la Communauté de Communes au cours de l'année 2018.

Créée par arrêté préfectoral du 1er décembre 2016, la Communauté de Communes Inter Caux Vexin regroupe 64 communes, soit 54 203 habitants (INSEE)

Les statuts de la Communauté de Communes lui donnent compétence dans les domaines suivants :

- Aménagement de l'espace,
- Activités sportives et culturelles,
- Voirie et Transport,
- Protection de l'environnement Elimination des déchets.
- Action économique
- Actions sociales

Le bilan du service « protection de l'environnement – élimination des déchets » sera intégré au rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers, à adopter dans les 6 mois suivants la clôture de l'exercice, soit au plus tard le 30 juin 2019.

LE TERRITOIRE



Définie sur un territoire mi-rural, mi-périurbain, située au carrefour du Pays de Caux, du Pays de Bray et de la Métropole Rouen-Normandie, la Communauté de Communes Inter Caux Vexin est venue consacrer la collaboration établie de longue date entre les élus locaux.

Une communauté de communes, c'est quoi ?

Selon l'Article L 5214-1 du code général des collectivités territoriales

« C'est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace»

Un peu d'histoire:

La Communauté de Communes Inter Caux Vexin est née le 1er janvier 2017 de la fusions des collectivités suivantes :

- La Communauté de Communes des Portes Nord-Ouest de Rouen
- La Communauté de Communes du Moulin dEcalles
- La Communauté de Communes du Plateau de Martainville
- Les 4 communes de Bosc le Hard, Grigneuseville, Beaumont le Hareng et Cottevrard, appartenant précédemment à la Communauté de Communes du Bosc d'Eawy

La Communauté de Communes Inter Caux Vexin représente ainsi les 64 communes suivantes :

Anceaumeville, Les Authieux-Ratiéville, Auzouville-sur-Ry, Beaumont-le-Hareng, Bierville, Blainville-Crevon, Bois d'Ennebourg, Bois-Guilbert, Bois-Héroult, Bois l'Evêque, Boissay, Bosc-Bordel, Bosc-Edeline, Bosc-Guérard-Saint-Adrien, Bosc-le-Hard, Buchy, Cailly, Catenay, Claville-Motteville, Clères, Cottévrard, Elbeuf-sur-Andelle, Ernemont-sur-Buchy, Eslettes, Esteville, Fontaine-le-Bourg, Fresne-le-Plan, Fresquiennes, Frichemesnil, Grainville-sur-Ry, Grigneuseville, Grugny, Héronchelles, La Houssaye-Béranger, La Rue-Saint-Pierre, La Vaupalière, La Vieux-Rue, Le Bocasse, Longuerue, Martainville-Epreville, Mesnil-Raoul, Mont-Cauvaire, Montigny, Montville, Morgny-la-Pommeraye, Pierreval, Pissy-Pôville, Préaux, Quincampoix, Rebets, Roumare, Ry, Servaville-Salmonville, Sierville, Saint-Aignan-sur-Ry, Saint-André-sur-Cailly, Saint-Denis-le-Thiboult, Saint-Georges-sur-Fontaine, Saint-Germain-des-Essourts, Saint-Germain-sous-Cailly, Saint-Jean-du-Cardonnay, Sainte-Croix-sur-Buchy, Vieux-Manoir, Yquebeuf





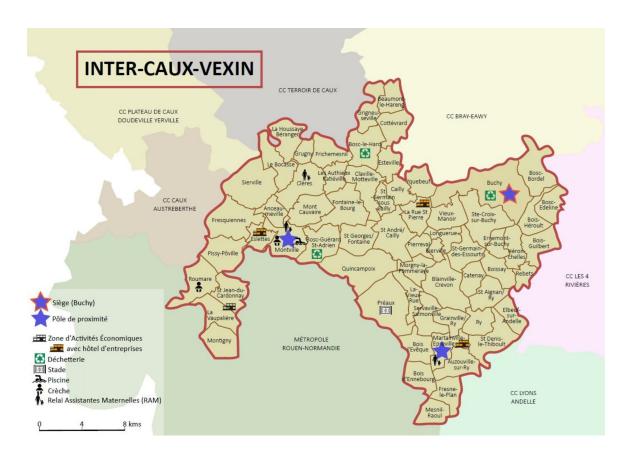
LE TERRITOIRE



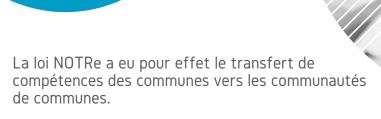


Une organisation en 3 pôles de proximité

Pour un fonctionnement efficient et assurer la continuité du service public, chaque ancien siège (Montville, Buchy, Martainville-Epreville) des trois Communautés de Communes est devenu un pôle de proximité. L'objectif est de permettre à tous, habitants comme élus, de bénéficier des services et des informations au plus près de son domicile. Buchy est de surcroît le siège légal.



LES COMPÉTENCES



Conformément à ses statuts*, la Communauté de Communes Inter Caux Vexin exerce en 2018 les compétences suivantes :

Compétences obligatoires :

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire

- schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- plan local d'urbanisme ;
- document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17

- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, comprenant les missions suivantes, énumérées à l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau;
- la défense contre les inondations et contre la mer :
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

MARKETING STRATEGO

^{*}Voir les statuts en annexe

LES COMPÉTENCES



Compétences optionnelles :

Aménagement et entretien de la voirie :

Etude et réalisation des travaux d'entretien et de renforcement des voies communales revêtues et ouvertes à la circulation automobile.

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs :

- étude et réflexion sur les besoins de la population en terme d'équipements sportifs, culturels, ou de loisirs ;
- construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs, culturels ou de loisirs d'intérêt communautaire ;
- gestion du personnel et du matériel attachés aux équipements sportifs, culturels, ou de loisirs.

Actions sociales:

- étude relative à l'organisation des structures d'accueil pour la petite enfance ;
- organisation d'activités d'éveil pour la petite enfance (enfants non encore scolarisés) ;
- création, gestion et entretien d'établissements d'accueil pour la petite enfance, à vocation communautaire (crèche et halte d'enfants pour les 0-3 ans) ;
- création et animation d'un ou plusieurs Relais d'Assistantes Maternelles sur le territoire communautaire.

Aménagement numérique et déploiement du très haut débit

Aménagement de la voie d'accès à la déchetterie intercommunale dénommée "Chemin de Rocquemont" sur le territoire de Buchy - Estouteville-Ecalles.

LES COMPÉTENCES



Compétences facultatives :

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, comprenant les missions suivantes, énumérées à l'article L. 211-7 du code de l'Environnement

- gestion des eaux pluviales, ruissellements et lutte contre l'érosion.

Acquisition de réserves foncières pour l'aménagement de zones d'activités

Organisation des activités sportives et culturelles en faveur des jeunes :

- création, encadrement et financement d'activités de découverte et d'apprentissage du sport en faveur des enfants de 6 à 12 ans, sur le temps périscolaire, dans le cadre du dispositif Ludisports conventionné avec le Département de la Seine Maritime ;
- création, encadrement et financement d'activités de découverte et d'apprentissage de la culture en faveur des enfants de 3 à 12 ans, sur le temps périscolaire, dans le cadre du dispositif Ludiculture ;
- organisation de la natation scolaire et gestion des transports vers les piscines (piscine communautaire et piscines conventionnées hors périmètre communautaire) pour les enfants des écoles élémentaires.

Soutien aux activités d'apprentissage de la musique par la participation financière aux associations labellisées « école de musique » pour les enfants demeurant sur la Communauté de Communes et âgés de 3 à 18 ans. Le soutien s'opère par une aide annuelle au fonctionnement conditionnée à l'application et au bilan d'évaluation d'une convention d'objectifs.

Fourrière animale :

Création, équipement et gestion d'un équipement accueillant les animaux trouvés sur le territoire de la communauté de communes dans les conditions fixées par un règlement intérieur.

Emploi:

- soutien aux actions en faveur de l'insertion et de la formation des demandeurs d'emploi de la communauté de communes ;
- gestion de la Maison de l'emploi.

Randonnée:

- entretien et aménagement des chemins de randonnées communautaires ; ont un intérêt communautaire les chemins intéressant plusieurs communes ;
- réhabilitation et entretien du circuit Bovary.

Actions en faveur de la jeunesse : coordination des centres de loisirs sans hébergement (CLSH) et camps d'adolescents, à dimension et à structuration communale ayant reçu l'agrément Jeunesse et Sports et dont le fonctionnement pourra être assuré par des associations, des communes ou des RPI et soutien financier à ces structures.

LA GOUVERNANCE



Organe exécutif, le Président prépare et exécute les décisions de l'assemblée. Il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'enregistrement des recettes.

Le Conseil Communautaire élit en son sein son Président pour une durée de 6 ans. Il est le responsable du personnel recruté au sein des services de la Communauté de Communes. Il représente la Communauté de Communes en justice.

La Communauté de Communes Inter Caux Vexin est présidée par Pascal MARTIN, également Président du Département de Seine-Maritime.

8 séances

166 délibérations

8 avis

Roumare Roumare Presquienness I Le Bocasse Le Crown La Bocasse Le Crown La Bocasse Le Crown Rebety La Bocasse La Bocasse Le Crown Rebety La Bocasse La Bocasse Le Crown Rebety La Bocasse La Bocasse Le Bocasse Le Bocasse Le Crown Rebety La Bocasse Le Bocasse Le Bocasse Le Bocasse Le Bocasse Le Bocasse Le Crown Rebety La Bocasse Le Crown Rebety La Bocasse Le Bocasse Le Bocasse Le Crown Rebety La Bocasse Le Crown Rebety La Bocasse Le Crown R

Le Conseil Communautaire :

Le conseil communautaire, présidé par M. Pascal MARTIN, est une assemblée délibérante qui fonctionne comme un conseil municipal. Il arrête les grandes orientations de politique générale, vote le budget et contrôle l'exécution de ses décisions.

Les séances du conseil communautaire sont publiques et se tiennent dans une commune différente.

Cette instance est composée de 86 conseillers communautaires élus au suffrage universel lors du scrutin des élections municipales conformément à la Loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales. Chaque commune du territoire communautaire est représentée par au moins un délégué et au plus huit délégués selon sa taille démographique.

Le Bureau communautaire :

Le Bureau comprend le Président et les Vice-Présidents. Le Bureau suit le travail des commissions thématiques qui recouvrent l'ensemble des compétences de la Communauté de Communes. Cette instance peut recevoir délégation du Conseil Communautaire pour le règlement de certaines affaires.

7 séances55 délibérations



LA GOUVERNANCE



Pascal MARTIN





Patrick CHAUVET

Vice-Président

Aménagement de l'espace



Vice-Président Prospective et Politiques contractuelles

Robert CHARBONNIER



Vice-Président Finances et budget



Vice-Président Voirie





Fabrice OTERO

Vice-Président

Tourisme



Vice-Présidente Actions sociales



Léon LEVASSEUR

Vice-Président

Gestion de l'espace Public



Alain NAVE
Vice-Président
Urbanisme



Vice-Présidente Ressources humaines et dialogue social



Vice-Président Communication et Démocratie participative



Vice-Président
Développement économique et actions commerciales



Vice-Président Aménagement numérique



Jean-Pierre CARPENTIER

Vice-Président

Protection de l'Environnement



Christian POISSANT

Vice-Président Sport et Culture



Mathias ADER

Vice-Président
Patrimoine communautaire
et méthaniseur

LES COMMISSIONS



15 commissions thématiques















Le rôle des commissions :

Les commissions rassemblent des élus mobilisés sur une compétence particulière, elles se réunissent autant de fois que nécessaire pour :

- faire avancer les réflexions sur la compétence,
- donner un avis sur les projets,
- suivre la mise en oeuvre des actions engagées.
- proposer de nouveaux axes de travail,

Le processus de décision :

Les commissions représentent le premier stade d'étude d'un projet. Si un projet reçoit un accueil favorable en commission, il peut être présenté au Bureau ou au Conseil communautaire, selon le niveau de décision. Si les commissions n'ont pas pouvoir de décision, elles sont néanmoins forces de proposition pour le développement de nouveaux projets.

La composition des commissions :

Aménagement de l'espace, présidée par Patrick CHAUVET composée de : Jean-Jacques BOUTET, Bierville - Stéphanie DUCHESNE, Montville - Delphine DURAME, Boissay - Denis GUTIERREZ, Bosc-Guérard-St-Adrien - Annick LANGLOIS, Morgny-la-Pommeraye - Yves LOISEL, Sierville - Elizabeth PUECH d'ALISSAC, Pissy-Pôville - Jacques SELLIER, Buchy

Prospective et Politiques contractuelles, présidée par Robert CHARBONNIER composée de : Norbert CAJOT, Catenay - Daniel CHABE, La-Rue-St-Pierre - Emmanuel DE BAILLIENCOURT, Mont-Cauvaire - François DELNOTT, St-Denis-le-Thiboult - François DUPUIS, St-Germain-/s-Cailly - Gaël FOULDRIN, St-Georges-s/Fontaine - Thierry LANGLOIS, Montville - Georges MOLMY, Yquebeuf - Nathalie THIERRY, Clères

Finances et budget, présidée par Alain LEFEBVRE composée de : Eric CHIVOT, Bois-Guilbert - Emmanuel DE BAILLIENCOURT, Mont-Cauvaire - Anne-Marie DELAFOSSE, Préaux - Jean-Bernard DUPRESSOIR, Blainville-Crevon - Pierre FORESTIER, Authieux-Ratiéville - Fabrice GAMELIN, Cottévrard - Bruno LEGER, La-Rue-St-Pierre - Antoine MAILLARD, Fresne-le-Plan - Georges MOLMY, Yquebeuf - Jean-Pierre ROUSSEAU, Bosc-Bordel

Voirie, présidée par Paul LESELLIER

composée de : Patrice BONHOMME, Montville - Robert CHARBONNIER, Martainville-Epreville - Jean-Jacques DEHAIS, Clères - François DUPUIS, St Germain-/s-Cailly - Michel DURAND, Quincampoix - Jean-Marie EDDE, La Houssaye-Béranger - Gaêl FOULDRIN, St Georges-s/Fontaine - Jean-Claude HAUTECOEUR, Cottévrard - Claude JOUBERT, Servaville-Salmonville - Jean-Marie LANGLOIS, Anceaumeville - Roger LEGER, Esteville - Pascal SAGOT, Morgny-la-Pommeraye

Ressources humaines et dialogue social, présidée par Michèle LECOINTE composée de : Mathias ADER, Bois d'Ennebourg - Pascale DEMAREST, Grugny - Jean-Pierre DUBOIS, Le Bocasse - Dany LEMETAIS, Fontaine-le-Bourg - Eric MUTSCHLER, Montville

Communication et Démocratie participative, présidée par Bruno LEGER composée de : Jean-Pierre CARPENTIER, St-Aignan-s/Ry - Delphine DURAME, Boissay - Joël SAVARY, Buchy - Jacques SELLIER, Buchy - Frédéric TIHI, Bois-LEvêque

Développement économique et actions commerciales, présidée par Eric HERBET

composée de : Philippe BLOT, Frichemesnil - Didier CARTIER, Eslettes - Michel DEBEAUVAIS, Ry - Jean-Marie EDDE, La Houssaye-Béranger - Jean-Marie LANGLOIS, Anceaumeville - Eric MUTSCHLER, Montville - Jacques NIEL, St-Jean-du-Cardonnay - Fabrice OTERO, Vieux-Manoir - Pascal ROBINET, Buchy - André ROLLINI, Quincampoix - Myriam TRAVERS, Montville

LES COMMISSIONS







Aménagement numérique, présidée par François DELNOTT composée de : Patrice BONHOMME, Montville - Robert CHARBONNIER, Martainville-Epreville - Jean-Jacques DEHAIS, Clères - François DUPUIS, St-Germain-/s-Cailly - Michel DURAND, Quincampoix - Jean-Marie EDDE, La Houssaye-Béranger - Gaël FOULDRIN, St-Georges-s/Fontaine - Jean-Claude HAUTECOEUR, Cottévrard - Claude JOUBERT, Servaville-Salmonville - Jean-Marie LANGLOIS, Anceaumeville - Roger LEGER, Esteville - Pascal SAGOT, Morgny-la-Pommeraye

Tourisme, présidée par Fabrice OTERO

composée de : Thierry AUVRAY, Pierreval - Daniel CHABE, La-Rue-St-Pierre - Marie-Christine CHANUT, St-André-s/Cailly - Jean-Claude DEMARES, St-Aignan-s/Ry - Edouard DE LAMAZE, Bois-Héroult - Chantal DONCKELE, Catenay - Michel FAUVEL, Cailly - Christophe HOGUET, Ry - Thierry LANGLOIS, Montville - Jean-Luc POYEN, Héronchelles - Christelle SCHOEGEL, St-Germain-/s-Cailly

Actions sociales, présidée par Nathalie THIERRY composée de : Anne-Sophie CLABAUT, Montville - Pascale DEMAREST, Grugny - Jasmine DOUILLET, Eslettes - Jean-Luc GARIN, Servaville-Salmonville - Sylvie HANIN, Quincampoix - Annie JEGAT, Auzouville-s/Ry - Sylvie LEGRAND, Fontaine-le-Bourg - Patrick LELOUARD, Elbeuf-s/Andelle - Philippe VALLEE, Grigneuseville - Serge VALLEE, Authieux-Ratiéville

Gestion de l'espace public, présidée par Léon LEVASSEUR composée de : Jean-Jacques. DEHAIS, Clères - Paul GREVET, Pierreval - Sébastien HEMARD, Elbeuf-s/Andelle - Lionel SAILLARD, Martainville-Epreville - Serge VALLEE, Authieux-Ratiéville

Urbanisme, présidée par Alain NAVE

composée de : Eric AVENEL, St-André-s/Cailly - Daniel BARBIER, Bois-Guilbert - Jean-Claude BLEUZEN, Préaux - Bernard BRUNET, La Vaupalière - Michel BRUNG, Roumare - Yves FOUCAULT, Anceaumeville - Sébastien HEMARD, Elbeuf-s/Andelle - Annick LANGLOIS, Morgny-la-Pommeraye - Antoine MAILLARD, Fresne-le-Plan - Jean-Pierre PETIT, Grugny - Romain TAILLEUR, Montville - Fabienne VERHAEGHE, Bosc-Bordel

Protection de l'Environnement, présidée par Jean-Pierre CARPENTIER composée de : Jean CARPENTIER, Ernemont-s/Buchy - Eliane COEFFIER, Bois-Héroult - Bernard CORBILLON, Rebets - Jean-Pierre DUBOIS, Le Bocasse - Bernard GAILLON, Claville-Motteville - Emmanuel GOSSE, Mesnil-Raoul - Paul GREVET, Pierreval - Alain HERICHARD, Ste-Croix-s/Buchy - Philippe PECKRE, Bosc-le-Hard

Sport et Culture, présidée par Christian POISSANT composée de : Norbert CAJOT, Catenay - Jasmine DOUILLET, Eslettes - Sylvie HANIN, Quincampoix - Claude JOUBERT, Servaville-Salmonville - Jean-Claude LABARD, St-Jean-du-Cardonnay - Dany LEMETAIS, Fontaine-le-Bourg - Patrice NION, Ste-Croix-s/Buchy - Laurent SOLER, Bois dEnnebourg - Stéphane VATELIER, Yquebeuf - Michel VAUCLIN, Frichemesnil - Philippe VINCENT, Bosc-le-Hard

Patrimoine communautaire et méthaniseur, présidée par Mathias ADER composée de : Philippe DUVAL, Sierville - Patrick LELOUARD, Elbeuf-s/Andelle - Léon LEVASSEUR, Cailly - Joël PHILIPPE, Beaumont-le-Hareng - André ROLLINI, Quincampoix

















LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT





Conformément à l'article L5211-10-1 du CGCT, la Communauté de Communes Inter Caux Vexin a mis en place un organe de participation nommé Conseil de Développement qui rassemble de nombreux partenaires du développement du territoire, aussi bien les chambres consulaires que des associations ou entreprises locales (Centre Emmaüs Abbé-Pierre, Jardins de Bois-Guilbert, EPD de Grugny...) ou organismes départementaux (Seine Maritime Attractivité, CEHN).



9 représentants des acteurs économiques et des services



5 représentants des milieux socioéducatifs



7 représentants des milieux sportifs, culturels et associatifs



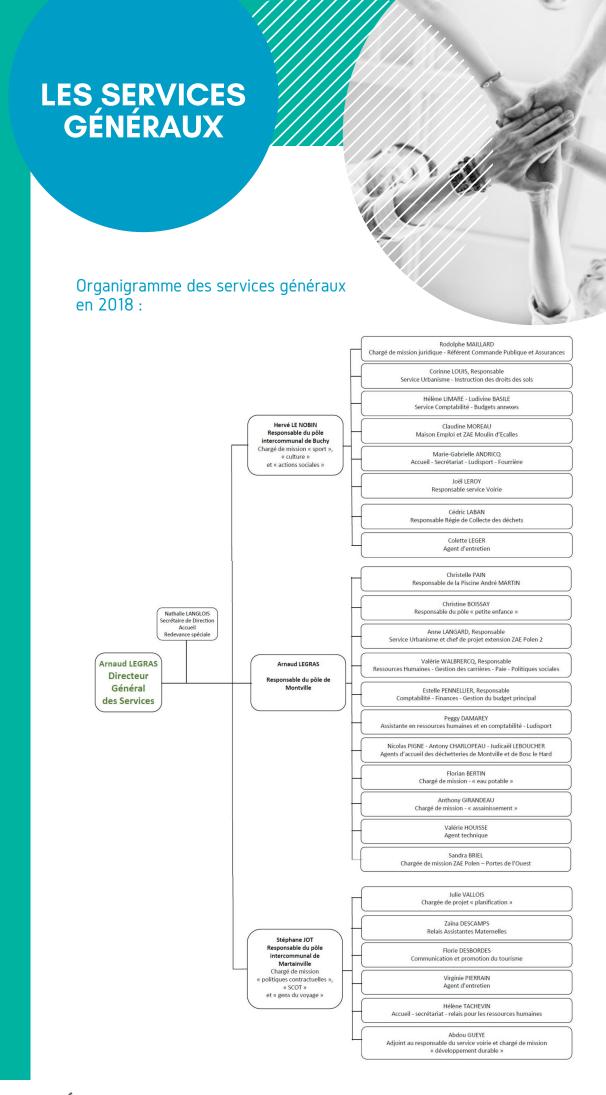
2 représentants des milieux environnementaux et vie des territoires

Suite à son installation, le conseil de développement s'est réuni 7 fois en 2018 pour :

- Participer à l'élaboration du PLUi ;
- Engager les premières pistes de réflexions du conseil de développement : Quelle participation du conseil à la construction de la CCICV et à sa plus-value ? Quelles peuvent être les orientations du développement durable et de la transition écologique, et l'incidence de la culture et de l'éducation sur ce champ ? Quel développement économique peut être concrètement souhaité (communications, commerce...),

De nombreux membres du conseil participent par ailleurs au comité de programmation LEADER pour valider les projets retenus à travers ce dispositif de financement européen.

Un temps d'échange entre le conseil de développement et le bureau de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin, le 3 décembre 2018, est venu clore cette année de travail.



LES SERVICES GÉNÉRAUX

Tableau des effectifs au 6 novembre 2018 :







	Technicien	/	0,3	Adjoint au responsable service voirie
Développement économique Voirie	Adjoint administratif principal 1 dee classe Technicien Principal 1 dee classe	1	0,2	Assistante comptable Responsable service voirie
	Ingénieur	1	1	Chargée de mission Développement Eco
	Attaché Technicien ou Rédacteur	1	1	Chef de projet urbanisme planification Chargé(e) d'étude planification
	Adjoint administratif Adjoint administratif ppal 2è cl	1	1 0,5	Assistante administrative urbanisme/voirie Assistante administrative et communication
	Ingénieur Principal	1	1	mission SCOT/GDV
espace	Adjoint administratif	1	1	Assistante administrative Responsable Pôle Martainville et chargé
Urbanisme / Aménagement				
	Adjoint Administratif Principal 1ère cl Adjoint administratif	1	1	Instructeur du droit des sols Instructeur du droit des sols
	Adjoint administratif Principal 1ère classe	1	1	Instructeur du droit des sols
	Rédacteur Principal 1ère classe	1	1	Responsable du service urbanisme ADS p Buchy
	Technicien Principal 2è classe	1	1	Responsable du service urbanisme ADS pôle Montville
	Agent social	2	2	Multi accueil Arc en ciel
	Auxiliaire de puériculture Principal 2ème classe	1	1	Multi accueil Arc en ciel
	Educateur Jeunes Enfants Educateur Jeunes Enfants	1	1	Multi accueil Arc en ciel
sociales	Adjoint Technique principal 2è cl (21/35ème) Educateur Jeunes Enfants	1	0,63	Agent d'entretien Multi accueil Arc en ciel
Actions	Agent social	1	1	Halte d'enfants Tom Pouce
	(31,5 /35 ^{ème})	1	0,9	Halte d'enfants Tom Pouce
	Educateur Principal Jeunes Enfants Auxiliaire de puériculture Principal 1ère classe	1	0,8	Halte d'enfants Tom Pouce
	Assistant Socio-éducatif	1	1	Animateur RAM Pyramides Martainville
	Educateur Principal Jeunes Enfants	1	0,9	Animateur RAM Clères
	Adjoint Technique Adjoint Technique	1	1	Agent de propreté Agent Technique
PISCENE	Agent de maitrise	1	1	Technicien de maintenance
PISCINE	Educateur APS Adjoint Technique Principal 2ème classe	1	1	Enseignant Régisseur – Agent de propreté
	Educateur APS principal de 2eme classe	1	1	1 chef de bassin
	Adjoint Technique principal 2ème classe Educateur des APS principal de 1ere classe	2	2	Agent déchetterie Buchy Enseignant
	Adjoint Technique	1	1	Agent déchetterie Buchy
	Adjoint Technique	3	3	Ripeurs régie
Déchets	Technicien Adjoint Technique principal 2ème classe	1 2	1 2	Responsable collecte régie conducteur PL régie
	Adjoint Technique	1	1	Agent déchetterie Bosc-le-Hard/Buchy
	Adjoint Technique	2	2	Agents déchetterie Montville
	- Technicien	1	0,7	chargé de mission développement durable
	Adjoint technique 2ème classe	1	0,34	Entretien des locaux Buchy
	Technicien (2/35ème)	1	0,05	Chargé de mission "préfiguration AEP"
	Technicien (2/35ème)	1	0,05	Chargé de mission "préfiguration AEU/ANC"
	Adjoint Administratif principal 2eme classe	1	0,6	Secrétaire de Direction
Administration	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	1	0,86	Assistante RH, Compta, Ludisports
Administration	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	1	0,51	Maison emploi et ZAE Moulin d'Ecalles
	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	1	1	Responsable RH
	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	1	1	Accueil secrétariat Ludisports
	reducied principal rete classe	-	_	budgets annexes
	Rédacteur principal 1ère classe	2	2	- Responsable finances et budgets Comptabilit
	Educateur des APS principal de 1ere classe	1	1	Responsable Pôle de Buchy
	Ingénieur en chef Attaché Principal	1	0,9	DGS responsable du pôle de Montville chargé de mission juridique
			(ETP)	

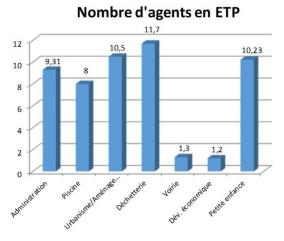
LES SERVICES GÉNÉRAUX



• Répartition du personnel par service en équivalent temps plein :

Les agents de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin travaillent dans différents services.

La répartition des agents en équivalent temps plein est détaillée dans le graphique ci-dessous :

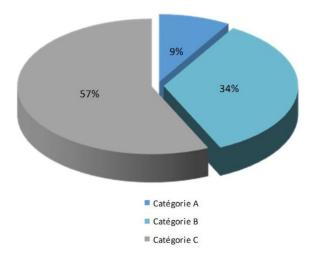


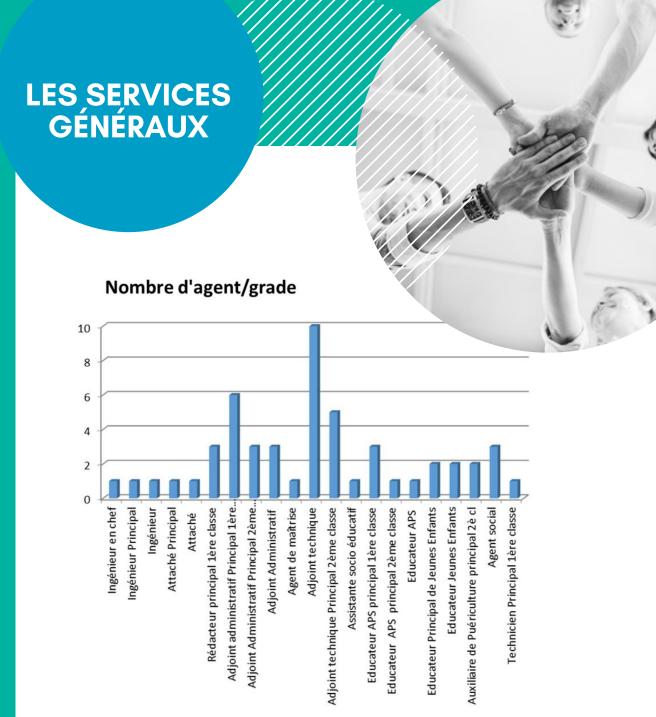
• Répartition du personnel par catégorie et par grade :

Les 58 agents titulaires et non titulaires appartiennent à une catégorie :

- Catégorie A : Ingénieur en Chef, Ingénieur Principal, Ingénieur, Attaché Principal, Attaché
- Catégorie B : Rédacteur Principal, Educateur APS, Assistante Socio-éducatif, Educateur de Jeunes enfants, Techniciens
- Catégorie C : Adjoint administratif, Adjoint technique territorial, Auxiliaire de puériculture, Agents Sociaux, Agent de maîtrise

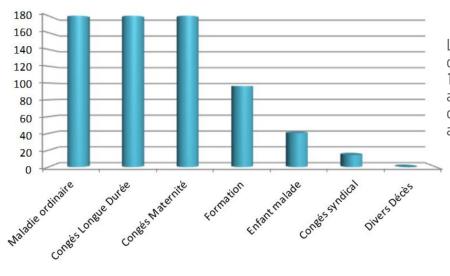
Nombre d'agents par catégorie





Nombre de jours d'arrêts durant l'année 2018 :

Tous les types d'absences des agents pour l'année 2018 ont été répertoriés dans le graphique ci-dessous :

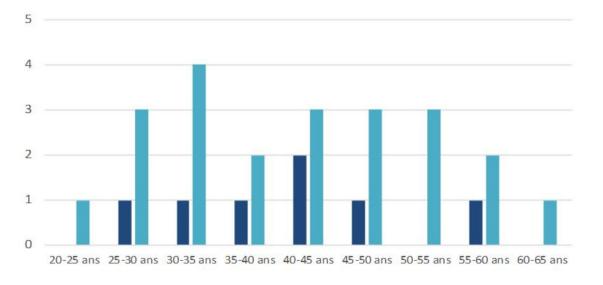


La durée moyenne d'absences est de 19,06 jours par agent de la collectivité (soit 58 agents) pour 2018

LES SERVICES GÉNÉRAUX

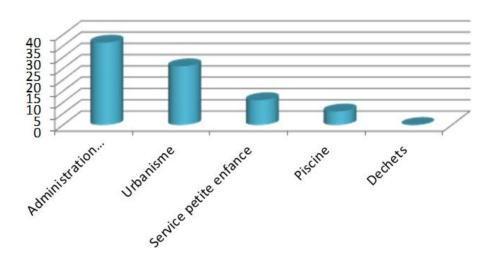


Cette pyramide des âges indique la composition des agents de la Communauté de Communes par âge et par sexe pour l'année 2018 :



• Formation des agents en 2018

Les agents de la collectivité ont pu bénéficier de 96,5 journées de formation réparties par service comme ci-dessous :



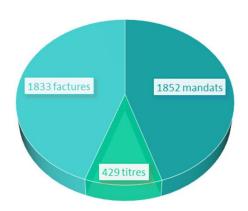
LES FINANCES



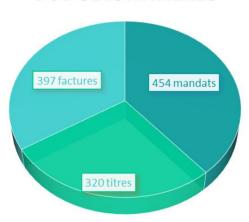
Il prépare et met en oeuvre l'ensemble des décisions budgétaires et financières émanant du Conseil Communautaire et du Bureau, pilote la relation avec les services du Trésor Public, assure le contrôle de gestion en collaboration avec les autres services, et apporte des outils d'aide à la décision et au pilotage au moyen notamment d'analyse financières, d'études fiscales et de tableaux de bord.

Indicateurs 2018:

BUDGET PRINCIPAL



BUDGETS ANNEXES



Budgets Annexes						
	Mandats	Titres	Factures			
ZAE Polen 1	21	6	10			
ZAE Polen 2	47	8	40			
ZAE Moulin d'Ecalles 2	35	10	21			
ZAE Portes de l'Ouest	3	3	0			
Hotel d'Entreprises	59	46	50			
СТОМ	289	247	276			
TOTAL	454	320	397			

LES MARCHÉS PUBLICS



Les missions du service Marchés publics :

- Conseille les services sur la conception et l'exécution des contrats
- Participe à la définition et coordonne la mise en oeuvre de la politique d'achat
- Assure un suivi administratif de l'exécution contractuelle des marchés et alerte les services sur les échéances
- Assure une veille des évolutions juridiques et met à jour les outils et procédures
- Veille au respect des procédures

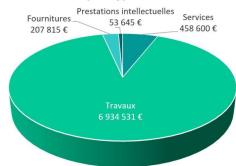
Indicateurs 2018:

Nature du marché		Type de marché	Compétence CCICV	Localisation Attributaire
Collecte des déchets verts en porte à porte	319 780 €	Service	Déchets	Seine Maritime
Extension de la ZA POLEN sur la commune d'Eslettes	3 480 944 €	Travaux	Développement éco	Seine Maritime
Acquisition de titre restaurant	55 790 €	Service	Moyens généraux	France
AMO OM	18 300 €	Prestation intellectuelle	Déchets	CCICV
AMO Assurance	2 750 €	Prestation intellectuelle	Moyens généraux	France
Assurances	18 995 €	Service	Moyens généraux	Seine Maritime
Entretien des espaces verts	24 850 €	Service	Développement éco	Seine Maritime
Entretien des espaces verts	39 185 €	Service	Développement éco	Seine Maritime
Mission complémentaire d'identification de cavité pour l'extension de la ZAC POLEN à Eslettes	70 473 €	Travaux	Développement éco	Seine Maritime
Mission de Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé	7 635 €	Prestation intellectuelle	Développement éco	Normandie
Travaux Topographique pour l'extension de la ZA POLEN sur la commune d'Eslettes	20 050 €	Prestation intellectuelle	Développement éco	Seine Maritime
AMO Energie	4 910 €	Prestation intellectuelle	Moyens généraux	France
Travaux de reprofilage	2 419 259 €	Travaux	Voirie	Seine Maritime
Travaux d'enduits superficiels	963 855 €	Travaux	Voirie	Seine Maritime
Fourniture de gaz pour les sites de la CCICV	184 299 €	Fourniture	Moyens généraux	France
Fourniture d'électricité pour les sites de la CCICV	23 516 €	Fourniture	Moyens généraux	France
TOTAL	7 654 591 €			

Marché par compétence et montant



Marché par type et montant



Marché par localisation des attributaires et montant





- Les politiques contractuelles et européennes, au travers du contrat de territoire et LEADER ;
- L'aménagement du territoire : SCOT, PCAET ;
- La planification locale PLU, document en tenant lieu et carte communale ;
- Les services communs d'instruction du droit des sols de Montville et Buchy.
- Les politiques contractuelles et européennes

Nouveau contrat de territoire « Normandie puissance 3 »



ló projets bénéficiaires sur la période 2017-2021



+ 18 millions d'€



- la Communauté de communes Inter Caux Vexin, les communes qui la composent, et les autres maîtres d'ouvrage pour un montant prévisionnel de 6 816 312 €
- la Région Normandie pour un montant prévisionnel de 1 916 732 €
- le Département de la Seine-Maritime pour un montant prévisionnel de 1 921 545 €

Quelques actions soutenues :

Création du lieu multi-accueil Tom Pouce 2 à Montville
 Extension de la ZAE Polen à Montville











Plateforme de covoiturage à Martainville-Epreville

Etude de faisabilité Espace Coworking à Clères

Projet de valorisation artistique et d'ouverture de l'Etablissement Public Départemental de Grugny







 Les politiques contractuelles et européennes (suite)

Programme LEADER en collaboration avec le PETR du Pays de Bray

Réorganisation de l'animation du dispositif LEADER

4 projets validés en 2018 : Parcours sensori moteur de l'IME de Mont-Cauvaire, Projet culturel de l'EPD de Grugny, Ecodomaine de Bellevue, Chapelle du tôt de Clères



L'aménagement du territoire

Plan Climat Air Energie Territorial

La Communauté de Communes a engagé, en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Electrification de Seine-Maritime (SDE76), son PCAET visant à élaborer un plan d'actions territorial pour répondre aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques afin de limiter les changements climatiques en cours.



Bilan 2018:



21 procédures communales suivies + PLUi



4 PLU approuvés
Bierville
St Aignan/Ry
St Georges/Fontaine
St-Jean-du-Cardonnay

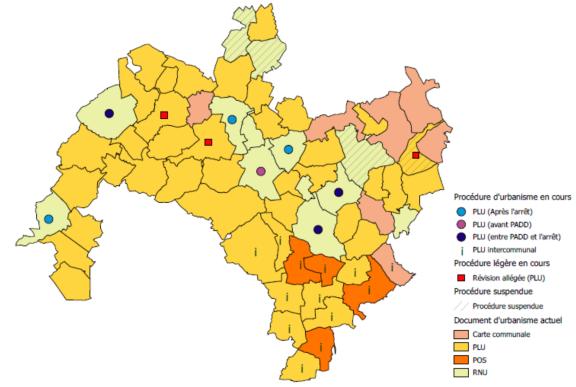
3 PLU modifiés
Anceaumeville
Buchy
Yquebeuf



• La planification

La mise en œuvre des procédures de planification aboutit au bilan suivant :

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal partiel, qui concerne 13 des 64 communes du territoire, a franchi une étape importante de son élaboration avec le débat sur les principales orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, organisé le 1er octobre 2018.



Autres faits marquants :

- Recensement et priorisation des demandes de nouvelles procédures (près de 15 demandes recensées et expertisées) ;
- Gestion de recours gracieux et de 3 recours contentieux ;
- Mise en œuvre du droit de préemption urbain à l'échelle intercommunale, accompagnement des communes dans leurs démarches ;
- Partenariat avec l'Agence d'Urbanisme Rouen Boucle de Seine et Eure : mise à jour de l'outil cartographique de suivi du mode de l'usage de l'espace, analyse du potentiel foncier des communes pôles du territoire ;
- Suivi des dossiers LNPN et Liaison A28-A13.

Bilan 2018:



1538 dossiers instruits



39 % de permis de construire



241 logements autorisés en 2018

(tendance constante sur le Pôle de Montville et +20 % sur le pôle de Buchy)

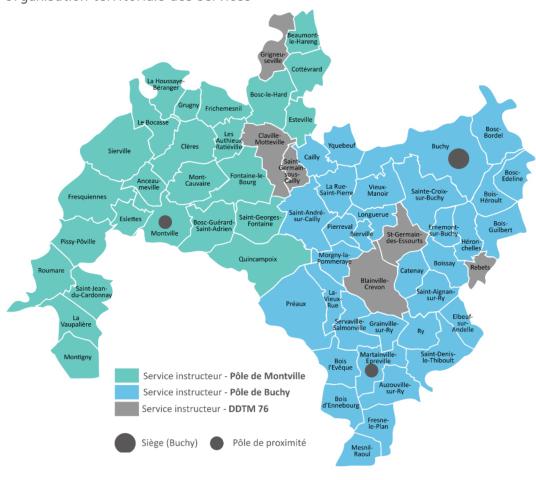


32 permis d'aménager (notamment Clères, Fontaine le Bourg, Anceaumeville, etc.)



 Les services communs d'instruction du droit des sols

Organisation territoriale des services



Dossiers déposés en 2018 :

Dossiers déposés 2018	CU	DP	PA	PC	PD	TOTAL
Pôle de Montville	118	405	20	346	9	898
Pôle de Buchy	105	272	12	249	2	640
TOTAL	223	677	32	595	11	1 538

Autres faits marquants :

- Adaptation à l'évolution réglementaire (Code de l'urbanisme, loi ELAN, etc.)
- Dématérialisation des demandes de pièces et de la notification des délais
- Coopération accrue entre les services instructeurs

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE





8 Zones d'Activités Economiques

ZAE Portes de l'Ouest St Jean du Cardonnay La Vaupalière ZA 3, 4 et 5

ZAE Moulin d'Ecalles Vieux-Manoir ZA 1 et 2

> ZAE Pollen Eslettes ZA 1 et 2

ZAE Flamanville Martainville-Epreville Les Zones d'Activités Economiques

La loi NOTRe du 7 août 2015 a supprimé la notion d'intérêt communautaire pour les ZAE et prévu le transfert des ZAE communales ou syndicales aux EPCI à fiscalité propre.

Bilan 2018:

Trois Zones d'Activités Economiques transférées via des protocoles transactionnels :

- · ZAE communale « Les Cambres » à Anceaumeville
- · ZAE syndicales des Portes de l'Ouest n° 3 et 5 à Saint-Jean-Du-Cardonnay (ex SIDERO)

Parmi les 7 autres ZAE potentiellement transférables, 3 ont été retenues fin 2018 :

- · ZAE n° 1 et 2 des Portes de l'Ouest à Saint-Jean-Du-Cardonnay
- · ZAE des Cateliers à Buchv*



 Politique locale du Commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

Définition d'un intérêt communautaire à partir de 400 m2 de surface commerciale.

*sous réserve du transfert de propriété entre la CCI et la commune de Buchy

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE



 Aménagement, commercialisation et gestion des Zones d'Activités Economiques

Au 31 décembre 2018, le patrimoine communautaire en foncier d'entreprises représente 8 ZAE, soit 115 ha de surface aménagée

→ Aménagement

ZAE POLEN 2:

Acquisition auprès de l'EPFN des 2 dernières parcelles (3,44 ha, 179 578,56 € TTC) Attribution des marchés de travaux pour l'aménagement des 3 tranches (4 176 887,45 € TTC)

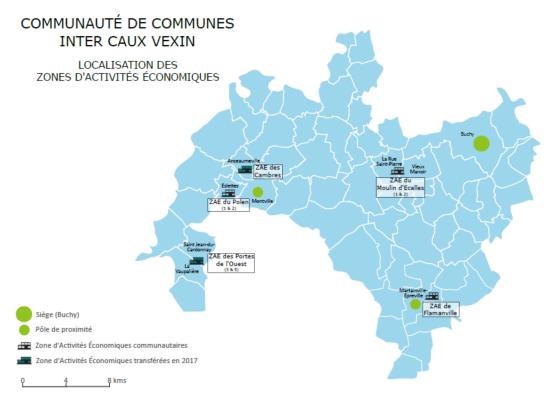
Lancement des travaux en septembre 2018

Financement : 1,2 M€ par emprunt, DETR : 551 872,60 €, SDE 76 : 119 632,75 €

ZAE FLAMANVILLE:

Des perspectives d'extension de la ZAE ont été envisagées afin de permettre notamment linstallation d'une unité de méthanisation.

Toutes les autres ZAE de l'intercommunalité étaient aménagées en 2018.



DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE



 Aménagement, commercialisation et gestion des Zones d'Activités Economiques (suite)

→ Commercialisation

ZAE PORTES DE L'OUEST N°5:

1 terrain vendu à la société Immobilière Mièvre (1 482 m², 110 745.70 € TTC). 1 promesse de vente signée avec la société Arnal et Fils (5 127 m², 391 754,07 € TTC)

ZAE MOULIN D'ECALLES:

1 terrain vendu à la société Lorine (2 455 m², 83 314.62 € TTC) 1 terrain vendu à la société LEI Automatisme Industriel (1 895 m², 64 332.92 € TTC)

→ Gestion

Entretien des espaces verts Travaux d'entretien de voirie Adhésion au service de maintenance d'éclairage public du SDE 76

- Immobilier d'entreprises
 - → Locaux intercommunaux à destination des entreprises :

Loyers générés : 114 129,70 € TTC

Taux d'occupation : 100 %

Rotation : INNO 3M a été remplacée par SASU Easy Fermeture Automatique

→ Mise en place d'un dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises :

La Communauté de Communes Inter Caux Vexin a institué ce dispositif en 2018 et a délégué la compétence d'octroi de ces aides au Département de la Seine Maritime. L'objectif est de favoriser la création et le développement d'entreprises et d'emplois sur le territoire de l'intercommunalité à travers le soutien aux investissements immobiliers.

Les fonds départementaux abondent les fonds alloués par la Communauté de Communes Inter Caux Vexin, autorisant une aide maximale de 12,5 % du montant HT des dépenses éligibles (achat foncier, bâtiment, travaux de construction, de rénovation...), le taux d'intervention de la Communauté de Communes étant de 2,5 %.

PROMOTION DU TOURISME



- Installation de l'Office de Tourisme Normandie Caux Vexin
- Définition du champ d'intervention de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin et de l'Office de Tourisme communautaire ;
- Préfiguration des statuts et de la convention d'objectifs de l'EPIC ;
- Transfert des projets de communication touristique ;
- Accompagnement à la préparation de la saison 2019.



85 hébergeurs (hors Air Bnb)



1007 lits touristiques



59 444 nuitées



23 922 € déclarés

- Mise en œuvre de la taxe de séjour à l'échelle communautaire
- Extension à l'ensemble du territoire Inter Caux Vexin ;
- Mise en œuvre de la plateforme de télé déclaration ;
- Gestion de la déclaration à la perception ;
- Communication auprès des hébergeurs.



GEMAPI





L'année 2018 a été mise à profit pour ajuster la gouvernance : révision des statuts des syndicats, désignation des délégués communautaires y siégeant, mode de gouvernance, etc.

Chiffres clés

	SBV Arques	SBV St-Martin de Boscherville	SBV Sâane- Vienne-Scie	SYMAC	SBV Austreberthe- Saffimbec	SBV Clères- Montville	SM du Cailly	SM du sage Cailly- Aubette- Robec
Cotisations 2018 de la CCICV	8 316 €	124 022 €	13 693€	94 917 €	54 475€	218 574 €	2 155€	1 737 €

Taxe GEMAPI: 450 000€ (8,23 €/an/habitant)

Fiscalité additionnelle : 150 000 €



VOIRIE

Chiffres clés:



173 tonnes de PATA



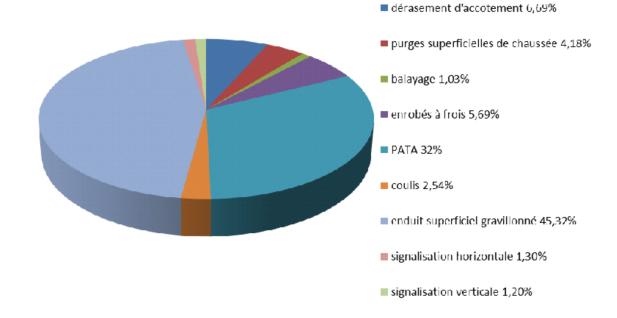
70 940 m2 d'enduit gravillonné



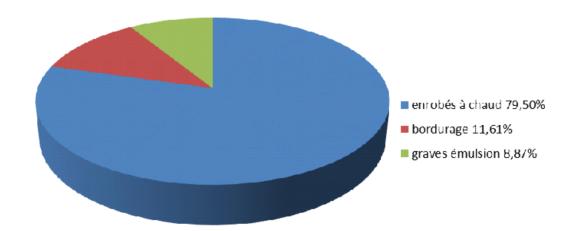
57 135 m2 de voirie remise en état



+ 1 363 000 € de budget global Répartition des travaux de fonctionnement : (64 communes bénéficiaires)



Répartition des travaux d'investissement :









67 055 entrées









Autres accueils et activités (45 minutes par créneau) :

	Années	Scolaires primaires	Collèges (Clères, Montville et Isneauville)	Centres de loisirs et spécialisés	Animations piscine
	2016	562	199	176	641
Créneaux réservés	2017	584	238	192	616
reserves	2018	499	263	245	678
_ ,	2016	19 011	5 018	3 174	9 281
Entrées enregistrées	2017	18 181	5 792	2 536	8 061
cinegotiees	2018	19 550	6 656	1918	9 599

Animations piscine:

- 555 heures d'enseignement. Bénéficiaires : 150 enfants & adolescents, 420 adultes.

Manifestations exceptionnelles :

- 5ème AQUATHLON « Ludovic BIROT ».97 participants (78 jeunes et 19 adultes)
- Soirée Zumba, 61 participantes







Chiffres clés:

Nbre jours d'ouverture	181 j
Total heures d'ouverture	1 810 h
Capacité d'accueil théorique	20 362 h
Heures facturées	13 553 h
Taux d'occupation facturé	66,56 %
Taux d'occupation réalisé	57,74 %

Communes d'origines :













Le projet multi accueil « le Berceau de Tom Pouce 2» (Montville):

Afin de mieux répondre à la demande et face à un équipement obsolète, le Conseil communautaire a entériné le 3 juillet 2018 la construction d'un nouveau bâtiment, se caractérisant par :

- une surface utile de 156,76 m2
- une capacité d'accueil simultanée de 15 enfants
- une amplitude d'ouverture de 5 jours par semaine





• Le multi accueil « Arc en ciel » (Roumare)

Sa capacité d'accueil oscille entre :

- 10 places de 7h30 à 8h00 et de 17h00 à 18h00
- 15 places de 8h00 à 17h00 dont 2 conventionnées avec la MATMUT

Chiffres clés :

Nbre jours d'ouverture	228 j
Total heures d'ouverture	2 508 h
Capacité d'accueil théorique	35 910 h
Heures facturées	26 234 h
Taux d'occupation facturé	73,06 %
Taux d'occupation réalisé	64,72 %

Communes d'origines :



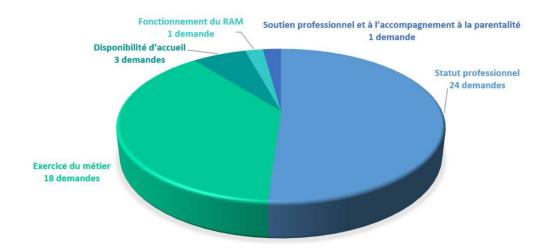




Chiffres clés:

197 assistants maternels en activité sur 220 agréés 820 familles comptent un enfant de moins de 3 ans

Les accueils individuels :



Les accueils collectifs :

Les accueils collectifs hebdomadaires se sont tenus à Quincampoix, Clères, Fresquiennes, St Jean du Cardonnay et Eslettes.

18 AMA accompagnées dans leurs parcours de formation professionnelle rémunérée, en partenariat avec la FEPEM (Fédération des Particuliers Employeurs) et IPERIA L'INSTITUT.

Evènements:

- Mise en place d'un projet lecture petite enfance sur 3 ans avec le Département et la bibliothèque de Clères
- Mise en place d'une formation « action, prévention, secours » et d'une formation « accompagnement psychomoteur du jeune enfant »
- Spectacle de fin d'année animé par la compagnie « le safran collectif » en partenariat avec la bibliothèque de Clères.



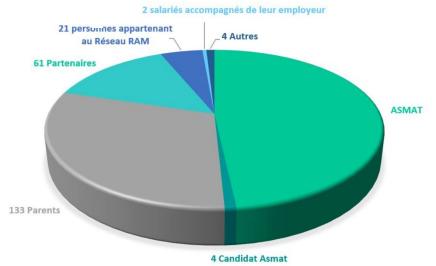
 Le Relais Assistantes Maternelles sédentaire Pyramide (Martainville)

L'arrêt du conventionnement avec la commune de Saint-Léger-du-Bourg-Denis a permis d'étendre le rayonnement du RAM sur trois communes du pôle de Buchy : Blainville Crevon, Catenay, Morgny La Pommeraye.

Chiffres clés :

120 assistants maternels en activité

Les accueils individuels :



Typologie des échanges :

- Droits et obligations administratives : 215 parents et 202 assmat
- Agrément / Formation : 42 assmat
- 14 assmat ont pu se former avec IPERIA : 7 Acteurs Prévention Secours (SST+ prévention) et 7 Recyclages PSC1

Animations:

- 5 groupes de paroles et d'échanges à Martainville
- Sorties sur Petit Couronne, Martainville, Bois l'Evêgue, Darnétal, Parc de Clères
- Actions mensuelles dans les bibliothèques
- 4 ateliers d'éveil sur l'art du cirque avec la compagnie « Le Serpent à plumes »

Temps collectifs:

151 enfants participants 51 assistants maternels participants 40 parents participants

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE



L'action de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin se concrétise au travers de son adhésion au Syndicat Seine-Maritime Numérique,

outil commun à l'échelle du Département de Seine-Maritime pour assurer les travaux de déploiement du futur réseau de fibre optique et sa commercialisation.

Ce syndicat est cofinancé par l'Etat, la Région Normandie, Le Département de Seine-Maritime et les Communautés de Communes adhérentes.

Chiffres Clés

- triplement de la participation financière de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin, soit 297 000 €/an et 6,8 M€ à échéance
- commercialisation entre fin 2020 et fin 2023.
- 5 opérations de montée en débit ADSL sur des zones de déficit important : Boissay, Bosc-Guérard-Saint-Adrien, Morgny la Pommeraye, Montigny et Bierville



NATATION SCOLAIRE



Natation scolaire et transport vers les piscines

Cette compétence a été harmonisée pour l'ensemble du territoire communautaire à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018 au bénéfice des scolaires de CP et de CE1, en tenant compte des contingences de l'Education Nationale (public « priorité n°1 ») et des temps de transports (inférieurs à 30 minutes). En sus de la piscine communautaire André Martin, des conventions d'accès ont été conclues avec trois piscines extra-communautaires.

Les chiffres clés de l'année scolaire 2018-2019 :

Les piscines d'accueil :



Montville 57 classes



Forges les Eaux 26 classes



Canteleu 6 classes



Darnétal 6 classes

Les élèves : 17 séances / écolier

L'encadrement : 1 100 heures d'enseignement dispensées par les éducateurs sportifs de la piscine communautaire André Martin.

LUDI'





31 semaines d'activités par saison



3 activités différentes par saison et par enfant

Chiffres clés Ludiculture :



20 communes volontaires



Ludisports

Ce dispositif départemental est mis en œuvre par la Communauté de Communes Inter Caux Vexin sur l'ensemble du territoire communautaire depuis 2017 dans les communes volontaires.

La saison sportive 2018-2019 a enregistré les inscriptions de 726 enfants (6/12 ans) dans 31 communes contre 778 enfants dans 34 communes en 2017-2018. 2 communes supplémentaires ont rejoint le dispositif en début de saison 2018-2019.

Les chiffres clés :

- 55 séances dispensées
- 1736 heures d'enseignement
- 9 éducateurs sportifs intervenants en prestation
- 50 kits sportifs
- Participation financière moyenne des parents : 25 € annuel par enfant

Ludiculture

Ce dispositif sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin permet aux enfants scolarisés en maternelle de pratiquer sur le temps périscolaire des activités culturelles et artistiques.

Pour la saison 2017-2018, 198 enfants de 3 à 6 ans ont bénéficié des séances. En 2018, l'harmonisation des compétences a étendu ce dispositif à l'ensemble des communes du territoire dès septembre 2018.

Les chiffres clés :

- 24 séances hebdomadaires de 45 minutes
- 7 animateurs en prestation de service
- Participation financière moyenne des parents : 31,50 € annuel par enfant

SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE DE LA MUSIQUE



La Communauté de Communes Inter Caux Vexin a poursuivi en 2018 le soutien à l'école intercommunale de musique du Moulin d'Ecalles (EMME)

Les chiffres clés de la saison culturelle 2017-2018 :

- 156 enfants et jeunes de 3 à 17 ans révolus
- 4 établissements d'accueil Blainville, Buchy, Catenay et Yquebeuf
- Participation financière moyenne : 309,37 € / an

Dans le cadre de l'harmonisation des compétences, la commission et un Comité Technique (CoTech) ont réfléchi à étendre le dispositif, aboutissant fin 2018 à la labellisation des écoles associatives suivantes :

- Musicampoix basée à Quincampoix
- Union Musicale de Montville
- Interlude basée à Préaux
- EMME basée à Yquebeuf



FOURRIÈRE ANIMALE



Les deux agents de déchetterie habilités ont accueilli six chiens :

- 5 ont retrouvé leur maître1 a été adopté par une nouvelle famille

Durant l'année 2018, les modalités de gestion de l'équipement et l'harmonisation du service ont nécessité une clarification avec les vétérinaires partenaires et les communes bénéficiaires.

RANDONNÉE



25 itinéraires soit 103 kms de chemins entretenus



12 600 € de dépenses engagées



- Entretien des chemins de randonnée du secteur EST
- Conseil à la redéfinition statutaire de la compétence Randonnée
- Préfiguration du Schéma de la Randonnée Inter Caux Vexin
- Promotion du GR210 conjointement avec la FDRP76, Seine-Maritime Attractivité et les territoires traversés par le Chasse-Marée

Ce rapport d'activités 2018 est accompagné, en annexes : • des statuts de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin • du listing des délibérations prises par le Conseil Communautaire et le Bureau Communautaire en 2018 • d'une revue de presse succincte Fait à Buchy, le 20 Juin 2019 Le Président, Pascal MARTIN



Reçu le 1 6 MAI 2018

C.C. Inter Caux Vexin

PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

Bureau de l'intercommunalité et du contrôle de légalité

Affaire suivie par Mme Gwénaëlle CHEVALIER

Tél. 02 32 76 52 79

Fax 02 32 76 54 59

Mél. pref-drcl-intercommunalite@seine-maritime.gouv.fr

Rouen, le

- 9 MAI 2018

La préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime

à

Monsieur le Président de la communauté de communes Inter Caux Vexin

Objet: Arrêté du - 9 MA | 2018 modifiant l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2016 modifié, portant création de la communauté de communes Inter Caux Vexin.

P.J.: 1

Faisant suite à votre délibération du 12 décembre 2017, portant sur la modification des compétences exercées de l'annexe 2 de votre arrêté de création, je vous prie de trouver ci-joint une copie de l'arrêté préfectoral cité en objet.

Je vous laisse le soin de notifier un exemplaire de ce document aux collectivités concernées.

Par ailleurs, je vous invite à vous prononcer sur un projet de statuts consolidés pour votre communauté de communes selon les dispositions prévues aux articles L 5211-17 et L 5211-20 du code générales des collectivités territoriales.

Si vous le souhaitez, vous avez la possibilité de nous transmettre en amont vos projets de statuts à l'adresse suivantes : pref-drcl-intercommunalite@seine-maritime.gouv.fr.

Mes services restent bien entendu à votre disposition afin de vous apporter toute information ou précision complémentaire.

Pour la préfète et par délégation, le secrétaire général,

Yvan CORDIER



PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

Reçu le 1 6 MAI 2018

C.C. Inter Caux Vexin

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

Bureau de l'intercommunalité et du contrôle de légalité

- 9 MAI 2018

Arrêté du

modifiant l'arrêté préfectoral du 1er décembre 2016 modifié, portant création de la communauté de communes Inter-Caux-Vexin issue de la fusion des communautés de communes des Portes Nord-Ouest de Rouen, du Moulin d'Ecalles, du Plateau de Martainville et intégration des communes de Beaumont-le-Hareng, Bosc-le-Hard, Cottévrard et Grigneuseville de la communauté de communes du Bosc d'Eawy;

La préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime, Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et, notamment, ses articles L 5211-17, L 5214-1 et suivants ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements;
- Vu le décret du Président de la République en date du 16 février 2017 nommant Mme Fabienne BUCCIO, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime;
- Vu l'arrêté préfectoral n°17-137 du 27 octobre 2017 portant délégation de signature à M. Yvan CORDIER, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime;
- Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 modifiant l'arrêté préfectoral du 1er décembre 2016 portant création de la communauté de communes Inter-Caux-Vexin issue de la fusion des communautés de communes des Portes Nord-Ouest de Rouen, du Moulin d'Ecalles, du Plateau de Martainville et intégration des communes de Beaumont-le-Hareng, Bosc-le-Hard, Cottévrard et Grigneuseville de la communauté de communes du Bosc d'Eawy;
- Vu la délibération du 12 décembre 2017 du conseil communautaire de la communauté de communes (CC) Inter-Caux-Vexin portant sur une modification statutaire ;
- Vu les délibérations concordantes des conseils municipaux membres de la CC Inter-Caux-Vexin favorables à cette modification statutaire :

Communes memrbes	Date délibération	Communes membres	Date délibération
Anceaumeville	5 février 2018	La Rue-Saint-Pierre	2 février 2018
Authieux-Ratiéville	12 février 2018	La Vaupalière	7 février 2018
Beaumont-le-Hareng	15 mars 2018	Mesnil-Raoul	14 février 2018
Bierville	28 février 2018	Mont-Cauvaire	5 février 2018
Blainville-Crevon	1 mars 2018	Montigny	29 janvier 2018
Bois-l'Évêque	29 janvier 2018	Montville	21 février 2018
Bosc-Bordel	2 mars 2018	Pierreval	15 février 2018
Bosc-Édeline	15 février 2018	Pissy-Pôville	9 février 2018
Bosc-Guérard-Saint-Adrien	23 mars 2018	Préaux	1 février 2018
Bosc-le-Hard	12 février 2018	Quincampoix	21 février 2018
Clères	5 janvier 2018	Ry	7 février 2018

Cottévrard	20 février 2018	Saint-André-sur-Cailly	22 février 2018
Elbeuf-sur-Andelle	1 février 2018	Saint-Denis-le-Thiboult	9 janvier 2018
Eslettes	8 février 2018	Sainte-Croix-sur-Buchy	22 février 2018
Esteville	20 mars 2018	Saint-Georges-sur-Fontaine	1 février 2018
Fontaine-le-Bourg	29 janvier 2018	Saint-Germain-sous-Cailly	15 février 2018
Fresne-le-Plan	23 février 2018	Servaville-Salmonville	6 février 2018
Frichemesnil	1 février 2018	Sierville	14 mars 2018
Grigneuseville	8 février 2018	Yquebeuf	13 mars 2018
Grugny	27 février 2018		

- Vu les délibérations des conseils municipaux des communes de Bois-d'Ennebourg en date du 5 février 2018, de Fresquiennes en date du 16 janvier 2018 et de Grainville-sur-Ry en date du 8 janvier 2018 défavorables à cette modification statutaire;
- Vu les délibérations des conseils municipaux des communes d'Ernemont-sur-Buchy en date du 6 mars 2018 et de Roumare en date du 23 février 2018 s'abstenant de donner un avis ;

Considérant que les modifications statutaires sont décidées par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux membres se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale;

Considérant que l'accord doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux intéressés représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils communautaires représentant les deux tiers de la population;

Considérant que le conseil communautaire membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les modifications proposées;

Considérant qu'à défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable ;

Considérant que les conditions de majorité requise sont remplies ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime,

ARRÊTE

Article 1er

L'annexe 2 de l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création de la communauté de communes Inter-Caux-Vexin est modifiée comme suit :

« Annexe 2 - Compétences de la communauté de communes Inter-Caux-Vexin

Compétences obligatoires

La communauté de communes Inter-Caux-Vexin exerce les compétences obligatoires suivantes :

1. Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

2. Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme;

Politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire : est déclaré d'intérêt communautaire tout projet d'implantation d'une unité commerciale supérieure à 400 m2 de surface de vente, devant faire l'objet d'une délibération favorable du Conseil Communautaire.

Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme;

La communauté de communes verse une aide au fonctionnement d'une association unique à laquelle elle a délégué la mise en œuvre du seul office de tourisme communautaire. Les dépenses éligibles prises en compte dans le calcul de l'aide annuelle de fonctionnement sont celles engagées par l'association pour assurer les missions suivantes prévues par l'article L. 133-3 du Code du Tourisme, modifié par l'article 6 de la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 :

- L'accueil et l'information des touristes;
- La promotion touristique de la communauté compétente, en coordination avec le comité départemental du tourisme et le comité régional du tourisme ;
- La coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local (socioprofessionnels...)

L'aide annuelle au fonctionnement est accordée en application d'une convention d'objectifs

- 3. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- 4. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.
- 5. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, comprenant les missions suivantes, énumérées à l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement :
 - l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
 - l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau;
 - la défense contre les inondations et contre la mer;
 - la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Compétences optionnelles

1. Aménagement et entretien de la voirie :

Étude et réalisation des travaux d'entretien et de renforcement des voies communales revêtues et ouvertes à la circulation automobile.

Les modalités d'exercice de cette compétence sont déterminées par un intérêt communautaire détaillé dans une charte d'intervention dite Charte Communautaire de voirie annexée aux présents statuts.

2. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs :

Étude et réflexion sur les besoins de la population en terme d'équipements sportifs, culturels, ou de loisirs

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs, culturels ou de loisirs d'intérêt communautaire ;

Gestion du personnel et du matériel attachés aux équipements sportifs, culturels, ou de loisirs d'intérêt communautaire;

Est déclarée d'intérêt communautaire : la piscine André Martin sise à Montville.

3. Actions sociales:

Étude relative à l'organisation des structures d'accueil pour la petite enfance,

Organisation d'activités d'éveil pour la petite enfance (enfants non encore scolarisés),

Création, gestion et entretien d'établissements d'accueil pour la petite enfance, à vocation communautaire (crèche et halte d'enfants pour les 0 - 3 ans),

Création et animation d'un ou plusieurs Relais d'Assistantes Maternelles sur le territoire communautaire,

Sont déclarés d'intérêt communautaire :

- le multi-accueil « Berceau de Tom Pouce » à Montville,
- le multi-accueil « Arc-en-Ciel » à Roumare,
- l'animation du Relais d'Assistantes Maternelles à Clères.
- l'animation du Relais d'Assistantes Maternelles à Martainville

Le champ d'activités des dispositifs et équipements déclarés d'intérêt communautaire peut dépasser le territoire communautaire moyennant l'établissement de conventions avec les communes ou EPCI situés en dehors du territoire communautaire.

- 4. Aménagement numérique et déploiement du très haut débit
- 5. Aménagement de la voie d'accès à la déchetterie intercommunale dénommée "Chemin de Rocquemont" sur le territoire d'Estoutteville-Ecalles.

Compétences facultatives

- 1. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, comprenant les missions suivantes, énumérées à l'article L. 211-7 du code de l'environnement
 - gestion des eaux pluviales, ruissellements lutte contre l'érosion,
 - dispositifs de surveillance,
 - animation, concertation,
- 2. Acquisition de réserves foncières pour l'aménagement de zones d'activités.
- 3. Organisation des activités sportives et culturelles en faveur des jeunes :
 - création, encadrement et financement d'activités de découverte et d'apprentissage du sport en faveur des enfants de 6 à 12 ans, sur le temps périscolaire, dans le cadre du dispositif Ludisport conventionné avec le Département de la Seine Maritime;
 - création, encadrement et financement d'activités de découverte et d'apprentissage de la culture en faveur des enfants de 3 à 12 ans, sur le temps périscolaire, dans le cadre du dispositif Ludiculture ;
 - organisation de la natation scolaire et gestion des transports vers les piscines (piscine communautaire et piscines conventionnées hors périmètre communautaire) pour les enfants des écoles élémentaires.
 - soutien à des actions d'intérêt communautaire en faveur de la lecture et de l'écriture.

Sont déclarées d'intérêt communautaire les actions inscrites au Contrat Local d'Éducation Artistique et Culturelle

4. Soutien aux d'activités d'apprentissage de la musique par la participation financière aux associations labélisées «école de musique» pour les enfants demeurant sur la Communauté de Communes et âgés de 3 à 18 ans. Le soutien s'opère par une aide annuelle au fonctionnement conditionnée à l'application et au bilan d'évaluation d'une convention d'objectifs

5. Fourrière animale : création, équipement et gestion d'un équipement accueillant les animaux trouvés sur le territoire de la communauté de communes dans les conditions fixées par un règlement intérieur.

Est déclarée d'intérêt communautaire : la fourrière de Buchy.

Au titre des compétences précédemment exercées par la communauté de communes du Moulin d'Ecalles:

- 6. Soutien aux actions en faveur de l'insertion et de la formation des demandeurs d'emploi de la communauté de communes.
- Gestion de la Maison de l'emploi.
- 8. Entretien et aménagement des chemins de randonnées communautaires ; ont un intérêt communautaire les chemins intéressant plusieurs communes,
- 9. Réhabilitation et entretien du circuit Bovary.

Au titre des compétences précédemment exercées par la communauté de communes du Plateau de Martainville :

- 10. Réhabilitation et entretien du circuit Bovary sur le territoire de la communauté de communes du plateau de Martainville.
- 11. Entretien et aménagement des chemins de randonnées, retenus dans le cadre des circuits de randonnées communautaires.
- 12. Actions en faveur de la jeunesse

Coordination des centres de loisirs sans hébergement (CLSH) et camps d'adolescents, à dimension et à structuration intercommunale, ayant reçu l'agrément Jeunesse et Sports, et dont le fonctionnement pourra être assuré par des associations, des communes ou des R.P.I. et soutien financier à ces structures. »

Article 2 - Impact syndicaux

En application de l'article L 5214-21 du CGCT, la CC Inter-Caux-Vexin est substituée, pour les compétences qu'elle exerce, aux communes qui en sont membres auprès des syndicats mixtes suivants:

- Syndicat mixte (SM) du bassin versant de l'Arques et des bassins versants côtiers adjacents
- Syndicat des bassins versants Saâne, Vienne et Scie
- Syndicat de bassin versant de Clères Montville
- SM du bassin versant de l'Andelle
- S.M. du S.A.G.E. du bassin versant du Cailly, de l'Aubette et du Robec
- S.M. du bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec
- S.M. de la vallée du Cailly
- S.M. des bassins versants de La Fontaine La Caboterie Saint-Martin-de-Boscherville.

Article 3

L'annexe 2 modifiée de l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin annexée au présent arrêté, est approuvée.

Article 4

Le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime, le président de la communauté de communes Inter-Caux-Vexin, les présidents du syndicat mixte du bassin versant de l'Arques et des bassins versants côtiers adjacents, du syndicat des bassins versants Saâne, Vienne et Scie, du syndicat de bassin versant de Clères — Montville, du syndicat mixte du bassin versant de l'Andelle, du syndicat mixte du S.A.G.E. du bassin versant du Cailly, de l'Aubette et du Robec, du S.M. du bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec, du S.M. de la vallée du Cailly, et du S.M. des bassins versants de La Fontaine - La Caboterie — Saint-Martin-de-Boscherville et les maires des communes membres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le

-9 MAI 2018

La préfète et par délégation, le secrétaire général

Yvan CORDIER

<u>Voies et délais de recours</u> - Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Annexe 2 – Compétences de la communauté de communes Inter-Caux-Vexin

Compétences obligatoires

La communauté de communes Inter-Caux-Vexin exerce les compétences obligatoires suivantes :

- 1. Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- 2. Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme;

Politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire : est déclaré d'intérêt communautaire tout projet d'implantation d'une unité commerciale supérieure à 400 m2 de surface de vente, devant faire l'objet d'une délibération favorable du Conseil Communautaire.

Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme;

La communauté de communes verse une aide au fonctionnement d'une association unique à laquelle elle a délégué la mise en œuvre du seul office de tourisme communautaire. Les dépenses éligibles prises en compte dans le calcul de l'aide annuelle de fonctionnement sont celles engagées par l'association pour assurer les missions suivantes prévues par l'article L. 133-3 du Code du Tourisme, modifié par l'article 6 de la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 :

- L'accueil et l'information des touristes ;
- La promotion touristique de la communauté compétente, en coordination avec le comité départemental du tourisme et le comité régional du tourisme ;
- La coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local (socioprofessionnels...)

L'aide annuelle au fonctionnement est accordée en application d'une convention d'objectifs

- 3. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- 4. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.
- 5. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, comprenant les missions suivantes, énumérées à l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement:
 - l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
 - l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau;
 - la défense contre les inondations et contre la mer;
 - la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Compétences optionnelles

1. Aménagement et entretien de la voirie :

Étude et réalisation des travaux d'entretien et de renforcement des voies communales revêtues et ouvertes à la circulation automobile.

Les modalités d'exercice de cette compétence sont déterminées par un intérêt communautaire détaillé dans une charte d'intervention dite Charte Communautaire de voirie annexée aux présents statuts.

2. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs :

Étude et réflexion sur les besoins de la population en terme d'équipements sportifs, culturels, ou de loisirs

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs, culturels ou de loisirs d'intérêt communautaire ;

Gestion du personnel et du matériel attachés aux équipements sportifs, culturels, ou de loisirs d'intérêt communautaire;

Est déclarée d'intérêt communautaire : la piscine André Martin sise à Montville.

3. Actions sociales:

Étude relative à l'organisation des structures d'accueil pour la petite enfance,

Organisation d'activités d'éveil pour la petite enfance (enfants non encore scolarisés),

Création, gestion et entretien d'établissements d'accueil pour la petite enfance, à vocation communautaire (crèche et halte d'enfants pour les 0 - 3 ans),

Création et animation d'un ou plusieurs Relais d'Assistantes Maternelles sur le territoire communautaire,

Sont déclarés d'intérêt communautaire :

- le multi-accueil « Berceau de Tom Pouce » à Montville,
- le multi-accueil « Arc-en-Ciel » à Roumare,
- l'animation du Relais d'Assistantes Maternelles à Clères.
- l'animation du Relais d'Assistantes Maternelles à Martainville

Le champ d'activités des dispositifs et équipements déclarés d'intérêt communautaire peut dépasser le territoire communautaire moyennant l'établissement de conventions avec les communes ou EPCI situés en dehors du territoire communautaire.

- 1. Aménagement numérique et déploiement du très haut débit
- 2. Aménagement de la voie d'accès à la déchetterie intercommunale dénommée "Chemin de Rocquemont" sur le territoire d'Estoutteville-Ecalles.

Compétences facultatives

- 1. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, comprenant les missions suivantes, énumérées à l'article L. 211-7 du code de l'environnement
 - gestion des eaux pluviales, ruissellements lutte contre l'érosion,
 - dispositifs de surveillance,
 - animation, concertation,
- 1. Acquisition de réserves foncières pour l'aménagement de zones d'activités.
- 2. Organisation des activités sportives et culturelles en faveur des jeunes :
 - création, encadrement et financement d'activités de découverte et d'apprentissage du sport en faveur des enfants de 6 à 12 ans, sur le temps périscolaire, dans le cadre du dispositif Ludisport conventionné avec le Département de la Seine Maritime;
 - création, encadrement et financement d'activités de découverte et d'apprentissage de la culture en faveur des enfants de 3 à 12 ans, sur le temps périscolaire, dans le cadre du dispositif Ludiculture;
 - organisation de la natation scolaire et gestion des transports vers les piscines (piscine communautaire et piscines conventionnées hors périmètre communautaire) pour les enfants des écoles élémentaires.
 - soutien à des actions d'intérêt communautaire en faveur de la lecture et de l'écriture.

Sont déclarées d'intérêt communautaire les actions inscrites au Contrat Local d'Éducation Artistique et Culturelle

- 1. Soutien aux d'activités d'apprentissage de la musique par la participation financière aux associations labélisées «école de musique» pour les enfants demeurant sur la Communauté de Communes et âgés de 3 à 18 ans. Le soutien s'opère par une aide annuelle au fonctionnement conditionnée à l'application et au bilan d'évaluation d'une convention d'objectifs
- 2. Fourrière animale : création, équipement et gestion d'un équipement accueillant les animaux trouvés sur le territoire de la communauté de communes dans les conditions fixées par un règlement intérieur.

Est déclarée d'intérêt communautaire : la fourrière de Buchy.

Au titre des compétences précédemment exercées par la communauté de communes du Moulin d'Ecalles :

- 6. Soutien aux actions en faveur de l'insertion et de la formation des demandeurs d'emploi de la communauté de communes.
- 7. Gestion de la Maison de l'emploi.
- 8. Entretien et aménagement des chemins de randonnées communautaires ; ont un intérêt communautaire les chemins intéressant plusieurs communes,
- 9. Réhabilitation et entretien du circuit Bovary.

Au titre des compétences précédemment exercées par la communauté de communes du Plateau de Martainville :

- 10. Réhabilitation et entretien du circuit Bovary sur le territoire de la communauté de communes du plateau de Martainville.
- 11. Entretien et aménagement des chemins de randonnées, retenus dans le cadre des circuits de randonnées communautaires.
- 12. Actions en faveur de la jeunesse

Coordination des centres de loisirs sans hébergement (CLSH) et camps d'adolescents, à dimension et à structuration intercommunale, ayant reçu l'agrément Jeunesse et Sports, et dont le fonctionnement pourra être assuré par des associations, des communes ou des R.P.I. et soutien financier à ces structures

Vu pour être annexé - 9 MAI 2018

La préfète et par délégation, le secrétaire général

Yvan CORDIER

Communauté de Communes Inter Caux Vexin

Recueil des actes Administratifs

(du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018)



SOMMAIRE

Délibérations du Conseil Communautaire du 23 janvier 2018 :

- 1. Mise en œuvre de la « Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) Transfert de la compétence.
- Mise en œuvre de la « Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI)
 Instauration de la Taxe GEMAPI
- 3. Mise en œuvre de la « Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) Taxe GEMAPI PRODUIT ATTENDU POUR 2018.
- 4. Mise en œuvre de la « Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) Désignation des représentants de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Andelle et du Crevon Délibération.
- 5. Mise en œuvre de la « Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) Désignation des représentants de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte du SAGE des bassins versants «Cailly Aubette Robec» Délibération.
- 6. Mise en œuvre de la « Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) » Désignation des représentants de la Communauté de Communes au Syndicat du bassin versant de l'Arques Délibération.
- 7. Mise en œuvre de la «Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) » Désignation des représentants de la Communauté de Communes au Syndicat mixte du bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec Délibération.
- 8. Mise en œuvre de la « Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) » Désignation des représentants de la Communauté de Communes au Syndicat des bassins versants de Saane Vienne Scie Délibération.
- 9. Mise en œuvre de la « Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) » Désignation des représentants de la Communauté de Communes au Syndicat des bassins versants de St Martin de Boscherville Délibération.
- 10. Mise en œuvre de la « Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) » Désignation des représentants de la Communauté de Communes au Syndicat de bassin versant de Clères Montville Délibération.
- 11. Protection de l'Environnement Adhésion de la Communauté de Communes Caux Austreberthe au SMEDAR Délibération
- 12. Aménagement Numérique du Territoire SDAN 76 / Accélération du déploiement du Très Haut Débit –Stratégie de la CCICV Délibération.
- 13. Aménagement du territoire Politiques contractuelles Mise en œuvre du contrat territorial de développement « Normandie Puissance 3 » Calendrier et Méthode.
- 14. Aménagement de l'espace Ligne nouvelle Paris-Normandie Choix de la zone de passage préférentielle Position de la CCICV
- 15. Urbanisme Compétence planification Plan de charge 2018 et modalités de mise en œuvre
- 16. Urbanisme Approbation de la Modification simplifiée du PLU d'Yquebeuf
- 17. Communication Adoption du logo de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin
- 18. Culture Présentation du bilan d'activité de l'école de musique EMME Modalités de versement des aides Délibération.
- 19. Marchés publics Echéances, méthodes, et perspectives de renouvellement.
- 20. Administration générale Commande publique Convention de groupement d'achats avec l'UGAP Signature Autorisation.

Délibérations du Bureau Communautaire du 5 février 2018 :

- 1. Protection de l'environnement Attribution du marché de collecte des déchets verts en porte à porte Signature Autorisation.
- 2. Sport-culture Piscine communautaire André Martin Frais de fonctionnement Prix du créneau d'utilisation Révision.
- 3. Sport-culture Piscine communautaire André Martin Convention d'accès à la piscine communautaire André Martin pour le collège de Clères.
- 4. Sport-culture Piscine communautaire André Martin Convention accès piscine SIVOS Bracquetuit/Etaimpuis/ Grigneuseville.
- 5. Culture Subvention EMME Versement de l'avance au titre de l'année budgétaire 2018.
- 6. Sport-culture Piscine communautaire André Martin Recrutement de personnels vacataires Détermination des taux de vacations Autorisation.
- 7. Développement économique ZAE des Portes de l'Ouest vente de terrain avec la société SCI Immobilière MIEVRE. Délibération
- 8. Projet Méthaniseur Information
- 9. Aménagement du territoire PCAET SDE 76 Convention d'accompagnement à l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial
- 10. Promotion du Tourisme Guide touristique 2018 Fixation des tarifs des encarts publicitaires

Délibérations du Conseil Communautaire du 13 février 2018 :

- 1. Débat d'Orientation Budgétaire 2018
- 2. Adoption du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public Délibération.
- 3. Administration Assurance du personnel et convention avec le Centre de Gestion de la Seine Maritime Délibération
- 4. Commune de Saint-Jean-du-Cardonnay Approbation de la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) Délibération
- 5. Urbanisme Bilan de la concertation et approbation de la Modification simplifiée n°2 du PLU de Buchy Délibération

Délibérations du Bureau Communautaire du 19 mars 2018 :

- 1. Voirie Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. (DETR) 2018 Délibération.
- 2. Etude complémentaire d'identification de cavité pour l'extension de la ZAC POLEN à Eslettes Attribution.
- 3. Développement économique cavités sur ZAE Polen 2 demande de subvention DETR Délibération
- 4.Développement économique travaux de viabilisation phase 1 ZAE Polen 2 demande de subvention DETR Délibération
- 5. Méthaniseur Engagement de l'étude de raccordement
- 6. Contractualisation Normandie force 3 projets recensés et calendrier Information
- 7. Leader Présentation du dispositif et opportunité de collaboration.
- 8.Développement économique Attribution du marché d'entretien des espaces verts de la zone d'activités du Moulin d'Ecalles Délibération.
- 9. Préparation du BP 2018 Information
- 10. Avenant au marché à bons de commandes en vue de la fourniture et la livraison de sacs pour la collecte des emballages recyclables pour les années 2015-2016-2017
- 11. Voirie Travaux de reprofilage et de réfection de chaussée Demande de subvention auprès du Département pour l'année 2018. Délibération.

Délibérations du Conseil Communautaire du 9 avril 2018 :

- 1. Installation des nouveaux conseillers communautaires de Bierville
- 2. Budget principal Compte administratif et compte de gestion Exercice 2017
- 3. Budget principal Affectation des résultats du compte administratif 2017
- 4. Budget principal Présentation du Budget primitif 2018
- 5. Budget 2018 Vote des taux de fiscalité directe locale Délibération
- 6. Protection de l'environnement Taux de TEOM 2018 Délibération
- 7. Elimination des déchets Redevance spéciale et tarifs 2018 Délibération
- 8. Elimination des déchets Redevance incitative et tarifs 2018 Délibération
- 9. Budget principal Vote du Budget primitif 2018 Délibération.
- 10. Budget annexe « CTOM » Compte administratif et compte de gestion Exercice 2017
- 11. Budget annexe « CTOM» Affectation des résultats du compte administratif 2017
- 12. Budget Annexe CTOM Répartition des factures RIOM/CTOM Fixation du prorata de répartition
- 13. Budget annexe « CTOM» Vote du Budget primitif 2018 Délibération
- 14. Budget annexe « RIOM » Compte administratif et compte de gestion Exercice 2017
- 15. Budget annexe « RIOM » Affectation des résultats du compte administratif 2017
- 16. Budget annexe « RIOM» Vote du Budget primitif 2018 Délibération
- 17. Budget annexe « ZAE du Polen 1 » Compte administratif et compte de gestion Exercice 2017
- 18. Budget Annexe POLEN 1 Autorisation inscription de l'excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068
- 19. Budget annexe « ZAE du Polen 1 » Affectation des résultats du compte administratif 2017
- 20. Budget annexe « ZAE du Polen 1 » Vote du Budget primitif 2018 Délibération
- 21. Budget annexe « ZAE du Polen 2 » Compte administratif et compte de gestion Exercice 2017
- 22. Budget annexe « ZAE du Polen 2 » Affectation des résultats du compte administratif 2017
- 23. Budget annexe « ZAE du Polen 2 » Vote du Budget primitif 2018 Délibération
- 24. Budget annexe « ZAE du Moulin d'Ecalles 2 » Compte administratif et compte de gestion Exercice 2017
- 25. Budget annexe « ZAE du Moulin d'Ecalles 2 » Affectation des résultats du compte administratif 2017
- 26. Budget annexe « ZAE du Moulin d'Ecalles 2 » Vote du Budget primitif 2018 Délibération
- 27. Budget annexe « ZAE des Portes de l'Ouest» Compte administratif et compte de gestion Exercice 2017
- 28. Budget annexe « ZAE des Portes de l'Ouest » Affectation des résultats du compte administratif 2017
- 29. Budget annexe « ZAE des Portes de l'Ouest » Vote du Budget primitif 2018 Délibération
- 30. Budget annexe « LOCABAT » Compte administratif et compte de gestion Exercice 2017
- 31. Budget annexe « LOCABAT» Affectation des résultats du compte administratif 2017
- 32. Budget annexe « Hôtel d'entreprise du Moulin d'Ecalles » Compte administratif et compte de gestion Exercice 2017
- 33. Budget annexe « Hôtel d'entreprise du Moulin d'Ecalles» Affectation des résultats du compte administratif 2017
- 34. Budget annexe « Hôtel d'entreprise de Martainville » Compte administratif et compte de gestion Exercice 2017
- 35. Budget annexe « Hôtel d'entreprise de Martainville » Affectation des résultats du compte administratif 2017
- 36 Création d'un budget annexe unique « Hôtels d'entreprises Inter Caux Vexin » Délibération.
- 37- Budget annexe « Hôtels d'Entreprises Inter Caux Vexin » Vote du Budget primitif 2018 Délibération
- 38. Développement économique Extension de la ZAE Polen rétrocession foncière Conditions de rachat à l'EPFN des parcelles ZI n°8 et 9 Autorisation du Président à signer avec l'EPFN
- 39. Urbanisme Commune de Saint-Georges-sur-Fontaine Approbation de la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- 40. Urbanisme Bilan de la concertation et approbation de la Modification simplifiée n°1 du PLU d'Anceaumeville

- 41. Urbanisme Instauration du Droit de Préemption Urbain Commune de Morgny la Pommeraye
- 42. Aménagement Contractualisation « Normandie puissance 3 » : retour de l'appel à projet et cadre de contractualisation
- 43. Ressources Humaines Création de poste chargé d'étude planification Délibération
- 44. Ressources Humaines Modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} avril 2018 Délibération
- 45. Ressources Humaines Instances paritaires Adoption du Règlement Intérieur du Comité Technique Délibération
- 46. Ressources Humaines Fixation du taux de promotion pour avancement de grade Délibération

Délibérations du Bureau Communautaire du 23 avril 2018 :

- 1. Sport et Culture Ludisports 76 Organisation de la saison 2018/2019 Point d'étape Information.
- 2. Sport et Culture Ludisports 76 Partenariat avec le Département de Seine Maritime Convention Signature Autorisation.
- 3. Sport et Culture Ludisports 76 Tarifs 2018/2019 Décision.
- 4. Sport et Culture Natation scolaire Organisation année scolaire 2018-2019 Point d'étape Information
- 5. Entretien des chemins de randonnée Validation des conventions de fauchage Délibération.
- 6. Développement économique HOTELS ENTREPRISES Renouvellement bail commercial SEPRA Automatisation / atelier 1 Autorisation.
- 7. Développement économique HOTELS ENTREPRISES Bail commercial remplaçant INNO 3M atelier 2 Autorisation
- 8. Protection de l'Environnement CTOM Moulin Ecalles Révision tarifs déchetterie uniformisés entre Buchy et Bosc le Hard Délibération.

Délibérations du Conseil Communautaire du 4 juin 2018 :

- 1. Installation du nouveau conseiller communautaire de Roumare
- 2. Bureau Communautaire Comptes rendus Information
- 3. Délégations du Conseil Communautaire au Président Délibération.
- 4. Délégations du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire Délibération
- 5. Développement économique Promotion du Tourisme Changement de régime juridique de l'office de tourisme communautaire Mise en place d'un Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial et adoption des statuts
- 6. Développement économique Promotion du Tourisme Convention d'objectifs entre l'office de tourisme communautaire « Normandie Caux Vexin » et la Communauté de Communes Inter Caux Vexin
- 7. Développement économique Promotion du Tourisme Subvention annuelle à l'office de tourisme communautaire « Normandie Caux Vexin » Versement d'une avance.
- 8. Gestion du programme LEADER 2014 / 2020 de Seine en Bray Convention de partenariat entre la Communauté de Communes Inter Caux Vexin et le PETR du Pays de Bray.
- 9. Actions sociales Coordination des Centres de Loisirs Sans Hébergement Subventions Délibération
- 10. Développement économique Compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise Mise en place du dispositif Délégation de compétence au Département– Autorisation du Président à signer avec le Département
- 11. Administration Personnel de la Communauté de Communes Avancement de grade Suppression des anciens grades et création des nouveaux grades pour les agents promouvables

- 12. Administration Personnel de la Communauté Création du poste d'Ingénieur en Chef
- 13. Ressources Humaines Modification du tableau des effectifs Délibération.
- Administration générale Amicale du personnel Participation 2018
- 15. Administration générale Mise en place des titres restaurants pour les agents Délibération.
- 16. Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)
- 17. Administration Fixation du nombre de représentants du personnel et Institution du Paritarisme Délibération
- 18. Indemnités de conseil et budget versé au Trésorier changement de comptable Délibération.
- 19. Budget principal BP 2018 DM n°1
- 20. Développement économique ZAE Des Portes de l'Ouest CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE au bénéfice de la SCI CLEMANSO Autorisation à signer.

Délibérations du Bureau Communautaire du 5 juin 2018 :

- 1. Voirie Travaux d'investissement Attribution du marché et autorisation de signature.
- 2. Voirie Travaux de fonctionnement Attribution du marché et autorisation de signature.
- 3. Développement économique ZAE POLEN 2 Travaux d'investissement phase 1 Attribution du marché et autorisation de signature.
- 4. Protection de l'environnement Renouvellement général des marchés de collectes Attribution du marché d'AMO Information.
- 5. Sport-culture Piscine communautaire André Martin Convention d'accès avec les communes des collégiens du collège de Montville Délibération.
- 6. Sport-culture Piscine communautaire André Martin Frais de fonctionnement Location de la ligne d'eau.
- 7. Conseil de développement information et échanges sur les attentes des élus communautaires
- 8. Aménagement Contractualisation « Normandie puissance 3 » Information

Délibérations du Bureau Communautaire du 2 juillet 2018 :

- 1. Sport-culture Ludisports 76 Programme saison 2018-2019 Délibération.
- 2. Sport-culture Ludisports 76 Recours aux intervenants Conventions Signatures Autorisation.
- 3. Sport-culture Ludiculture Programme saison 2018-2019 Tarification Délibération.
- 4. Sport-culture Ludiculture 76 Recours aux intervenants Conventions Signatures Autorisation.
- 5. Sport et Culture Piscine communautaire André Martin Accueil du collège Lucie Aubrac à Isneauville Convention Signature.
- 6. Sport et Culture Piscine communautaire André Martin Grille tarifaire Révision.
- 7. Sport et Culture Piscine communautaire André Martin Programme des séances « Animations piscine » 2018-2019.
- 8. Sport et Culture Natation scolaire Information sur les nouvelles préconisations départementales.
- 9. Sport et Culture Natation scolaire Conventions d'accès avec les piscines partenaires Signatures Autorisation.
- 10. Communication Présentation de la trame graphique du Site Internet.
- 11. Budget Annexe CTOM Admissions en non-valeur et abandons de créances Décision.

Délibérations du Conseil communautaire du 3 juillet 2018

- 1. Administration adoption du règlement intérieur du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).
- 2. Règlement général de la Protection des Données dans le cadre de l'offre départementale. Délibération.
- 3. Voirie Avenant au programme de travaux d'investissement (Bosc-Guérard/ Montville rue au sel).
- 4. Voirie Classement des voies : intégration de voies privées dans le domaine public communal (Quincampoix, Montville, Sierville, Martainville et Anzouville sur Ry) Avis
- 5. Action sociale Construction du Multi-accueil le berceau de Tom Pouce Actualisation du plan de financement Contrat de location Autorisation de signature.
- 6. Tourisme Taxe de séjour Tarification 2019.
- 7. Contractualisation Validation du contrat de développement territorial "Normandie Puissance 3" de la CCICV
- 8. Urbanisme Commune de Saint-Aignan- sur-Ry Approbation de la révision du plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- 9. Urbanisme Commune de Bois Héroult Arrêt du projet de révision par modalité simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et clôture de la concertation.
- 10. Urbanisme Commune de Roumare Arrête du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et bilan de la concertation
- 11. Urbanisme Instauration du droit de préemption urbain sur la commune d'Eslettes.
- 12. Protection de l'environnement Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public 2017 Adoption.
- 13. Budget Finances FPIC 2018 Information
- 14. Budget annexe ZA Polen 2 DM n°1.
- 15. Budget annexe Hôtels d'entreprises ICV DM n°1.
- 16. Budget Annexe CTOM DM n°1.
- 17. Budget Annexe RIOM DM n°1.

Délibérations du Conseil Communautaire du 1er octobre 2018

- 1. Urbanisme Débat sur le PADD du PLUi sectoriel du Plateau de Martainville
- 2. Urbanisme Arrêt et bilan de la concertation du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Claville-Motteville.
- 3. Urbanisme Prescription de la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Clères
- 4. Urbanisme Nouveaux statuts de l'Agence d'Urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure Désignation des représentants de la CCICV
- 5. Mise en œuvre de la « GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) Taxe GEMAPI Produit attendu pour 2019.
- 6. GEMAPI Fusion des syndicats mixtes de la Vallée du Cailly et du SAGE des bassins versants du Cailly de l'Aubette et du Robec et du syndicat des bassins versants de Clères-Montville Adoption du périmètre et des statuts Délibération
- 7. GEMAPI Fusion des syndicats mixtes de la Vallée du Cailly et du SAGE des bassins versants du Cailly de l'Aubette et du Robec et du syndicat des bassins versants de Clères-Montville Désignation des représentants de la CCICV.
- 8. GEMAPI Syndicat mixte du bassin versant de l'Andelle Extension du périmètre Délibération
- 9. GEMAPI Syndicat mixte du bassin versant de l'Andelle Désignation des représentants de la CCICV
- 10. GEMAPI Modification des statuts du Syndicat Mixte des Bassins versants de la Fontaine, La Caboterie et Saint Martin de Boscherville Adoption du périmètre et des statuts Délibération

- 11. GEMAPI Modification des statuts du Syndicat Mixte des Bassins versants de la Fontaine, La Caboterie et Saint Martin de Boscherville Désignation des représentants de la CCICV
- 12. Développement économique ZAE POLEN 2 Travaux de viabilisation tranche 1 Convention avec le Syndicat Départemental d'Energie (SDE 76) Autorisation du Président à signer
- 13. Développement économique ZAE POLEN 2 Travaux de viabilisation tranche 2 Convention avec le Syndicat Départemental d'Energie (SDE 76) Autorisation
- 14. du Président à signer
- 15. Développement économique ZAE POLEN 2 Travaux de viabilisation tranche 3 Convention avec le Syndicat Départemental d'Energie (SDE 76) Autorisation du Président à signer
- 16. Développement économique Plan de financement de la ZAE Polen 2 Demande de subvention à la Région Normandie Délibération
- 17. Protection de l'environnement Liste des exonérés de TEOM pour l'année 2019 : validation du listing Délibération
- 18. Protection de l'environnement Zonage de TEOM 2019
- 19. RGPD Adhésion à l'ADICO Délibération et autorisation à signer la convention
- 20. RGPD Désignation du délégué à la protection des données Délibération
- 21. Voirie Aire de covoiturage de Martainville Convention avec le Département de la Seine Maritime et la commune de Martainville Epreville Délibération
- 22. Voirie Classement des voies Intégration de voies privées dans le domaine public communal
- 23. Voirie Avenant au programme 2018 des travaux d'investissement
- 24. Ressources Humaines Cycles de travail Délibération.
- 25. Ressources Humaines Modalités des congés annuels Délibération
- 26. Ressources Humaines Régime des ARTT Délibération
- 27. Ressources Humaines Autorisations spéciales d'absence Délibération
- 28. Ressources Humaines Modalités de réalisation de la journée de solidarité Délibération
- 29. Ressources Humaines Travail à temps partiel Délibération
- 30. Ressources Humaines Compte Epargne Temps Délibération.
- 31. Ressources Humaines Mise en conformité de la participation financière à la protection sociale des agents
- 32. Administration Bilan social 2017
- 33. Finances BP DM n°2
- 34. Finances BA RIOM DM n°2
- 35. Finances BA Polen 1 DM n°1
- 36. GEMAPI Modification des statuts du Syndicat Mixte des Bassins Versants Saane Vienne Scie Délibération
- 37. GEMAPI Modification des statuts du Syndicat Mixte des Bassins Versants Saane Vienne Scie Désignation des représentants de la CCICV

Délibérations du Bureau Communautaire du 29 octobre 2018

- 1. Protection de l'environnement Renouvellement des marchés de collectes en PAP Présentation des scénarios pour les flux OMR / DV
- 2. Protection de l'environnement Marché de collecte en porte à porte OMR et DMR Secteur de Martainville Avenant de prolongation avec la société IKOS Signature Autorisation.
- 3. Protection de l'environnement Marché de collecte en apport volontaire du verre Secteur de Martainville Avenant de prolongation avec la société VEOLIA Propreté Normandie Signature Autorisation
- 4. Protection de l'environnement Collecte en porte à porte OMR et DMR Secteur de Montville Convention avec l'EPD de Grugny Avenant n°16.
- 5. Protection de l'environnement Régie de Collecte Remboursement des bacs endommagés Tarification
- 6. Culture Soutien enseignement musical pour les 3-17 ans Labellisation des écoles Présentation des travaux du CoTech Avis.

- 7. Culture Soutien enseignement musical pour les 3-17 ans Convention saison culturelle 2018-2019 avec EMME Signature Autorisation.
- 8. Développement économique ZAE DES PORTES DE L'OUEST N°5 Cession d'un terrain à la société SAS Robert ARNAL ET Fils Autorisation du Président à signer la promesse de vente et la vente
- 9. Développement économique ZAE n°5 des Portes de l'Ouest Cession à l'euro symbolique d'une bande de terrain à la commune de St Jean du Cardonnay Signature Autorisation.
- 10. Administration Fourniture de gaz Renouvellement des Marchés Signature Autorisation.
- 11. Administration Fourniture d'électricité Renouvellement des Marchés Signature Autorisation
- 12. Budget Admission en non-valeur

Délibérations du Conseil Communautaire du 6 novembre 2018

- 1. Présentation des conclusions du séminaire communautaire 2018 (compétences & régime fiscal)
- 2. Protection de l'environnement Renouvellement des marchés de collectes en PAP validation des Dossiers de Consultation des Entreprises et autorisation à lancer les procédures en appel d'offres.
- 3. Protection de l'environnement Prescription du Plan Climat Air Energie Territorial.
- 4. Aménagement numérique Présentation du déploiement sur la CCICV et collaboration souhaitée avec les communes
- 5. GEMAPI Révision des statuts du SMBV de l'Austreberthe et Saffimbec
- 6. GEMAPI Désignation des délégués au SMBV de l'Austreberthe et Saffimbec
- 7. GEMAPI Désignation des délégués au SMBV de la Fontaine, de la Caboterie et de St Martin de Boscherville
- 8. Actions sociales Petite Enfance Règlement de fonctionnement des EAJE Adoption
- 9. Culture Règlement de service Ludiculture Adoption
- 10. Urbanisme Commune de Bierville Approbation de la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme
- 11. Urbanisme Instauration du Droit de Préemption Urbain sur le territoire de la commune de Saint Jean du Cardonnay
- 12. Urbanisme Instauration du Droit de Préemption Urbain sur le territoire de la commune de Bierville
- 13. Voirie Avis du Conseil Communautaire pour l'intégration d'une voirie privée dans le domaine public communal Commune de Mont-Cauvaire.
- 14. Administration Ressources Humaines Assurances statutaires Adhésion au contrat de groupe proposé par le Centre de Gestion de la FPT de la Seine Maritime Délibération.
- 15. Administration Ressources Humaines création d'un poste d'agent technique à la Piscine communautaire
- 16. Administration Ressources Humaines Modification de la quotité horaire d'un poste d'adjoint technique au multi accueil Tom Pouce
- 17. Administration Ressources Humaines Modification du tableau des effectifs
- 18. Finances Durée d'amortissement Délibération
- 19. Budget 2018 Décision modificative n°3

Délibérations du Bureau Communautaire du 19 novembre 2018

- 1. Assurances de la collectivité Renouvellement des marchés Attribution
- 2. Marché titres restaurants Choix du prestataire Attribution
- 3. Fourniture d'Electricité Marché en procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence Signature avec l'entreprise attributaire Autorisation

- 4. Piscine communautaire André Martin Frais de fonctionnement Prix du créneau d'utilisation Révision
- 5. Piscine communautaire André Martin Convention d'accès à la piscine communautaire André Martin pour le collège de Clères
- 6. Piscine communautaire André Martin Recrutement de personnels vacataires Détermination des taux de vacations Autorisation
- 7. Finances et fiscalité Passage à la Fiscalité Professionnelle Unique Orientation du Bureau préalable à la délibération par le Conseil Communautaire

Délibérations du Conseil Communautaire du 6 décembre 2018 :

- 1. Bureau Communautaire Comptes rendus Information
- 2. Compétences « Eau potable », « Assainissement collectif » et « Assainissement non collectif » : dispositions de la Loi Ferrand et position de la Communauté de Communes
- 3. Développement économique ZAE communales restant à transférer en 2018 Présentation des conclusions de l'étude KPMG et position de la Communauté de Communes
- 4. Développement économique ZAE POLEN 2 Travaux de viabilisation tranche 1 Convention de servitude et convention de mise à disposition avec ENEDIS Autorisation du Président à signer.
- 5. Développement économique ZAE POLEN 2 Travaux de viabilisation Convention de servitude avec GRDF Autorisation du Président à signer
- 6. Développement économique Extension de la ZAE Polen Travaux phase 1 Recours à l'emprunt.
- 7. Développement économique Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire Avis sur les demandes d'ouvertures dominicales 2019.
- 8. Urbanisme Instauration du Droit de Préemption Urbain sur la commune de St Aignan sur Ry Délibération
- 9. Sport Programme des manifestations 2019 Délibération.
- 10. Culture Labélisation des Ecoles Associatives d'Enseignement Musical et modalités de financement en 2019 Délibération.
- 11. Maison de l'emploi Clôture du Service Délibération.
- 12. Evolution des Missions de l'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe liée à la Fermeture de la Maison de l'emploi.
- 13. Révision des statuts de la Communauté de Communes Délibération.
- 14. Définitions de l'intérêt communautaire des compétences de la Communauté de Communes InterCauxVexin.
- 15. Finances et Fiscalité Instauration du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique Délibération.
- 16. Administration Ressources Humaines Autorisation Spéciale d'Absence pour garde d'enfants malades.
- 17. Fixation des modalités de prise en charge des frais de déplacement du personnel titulaire et non titulaire.
- 18. Budget Versement d'une avance du Budget Principal au budget annexe Polen 2 Délibération.
- 19. Budget annexe «Polen 2» Décision modificative n°2
- 20. Budget annexe « Portes de l'Ouest » Décision modificative n°1.
- 21. Budget Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2019 Décision



Anceaumeville rassurée sur les transferts de compétence à l'intercommunalité

PARIS NORMANDIE - PUBLIÉ LE 30/01/2018



Le maire, Jean-Marie Langlois, a présenté ses vœux pour 2018

C'est aux côtés de la conseillère départementale Nathalie Lecordier, que le maire, Jean-Marie Langlois, a présidé la cérémonie des vœux, vendredi à l'espace Guy-de-Maupassant devant de nombreux élus des communes voisines et d'habitants.

Après avoir signalé les mouvements de personnel dans l'équipe communale, le maire a abordé les sujets de la nouvelle communauté de communes Inter-Caux-Vexin et la prise de possession progressive des différentes compétences obligatoires et optionnelles qui sont les siennes.

Réalisation de travaux divers

« C'est d'ailleurs dans ce contexte que nous évoquions nos craintes l'an passé à propos de notre zone artisanale des Cambres qui devenait compétence intercommunale, avec une perte possible de retombées économiques pour notre commune. Il a été décidé que l'intercommunalité percevrait la CFE [cotisation foncière des entreprises, NDLR] et que la CVAE [cotisation sur la valeur ajoutée, NDLR] des entreprises concernées s'acquitterait des charges à supporter et nous reverserait l'excédent des sommes perçues. Nous voici rassurés », a souligné le maire, en remerciant la direction de l'intercommunalité ainsi que son vice-président Éric Herbet en charge du développement économique.

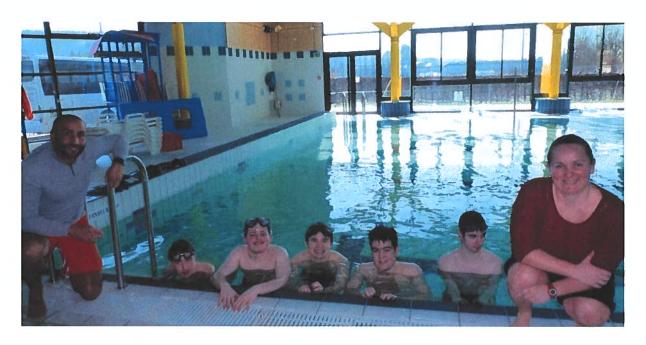
Il a ensuite abordé la compétence voirie avec l'entretien des voiries d'intérêt communautaire, « la partie la plus importante de cette compétence, avec l'apport de 25 % de la part des communes, le complément à la charge de la communauté de communes. Mais au final, c'est toujours 100 % de produits fiscaux, c'est-à-dire nos impôts. »

Le maire a ensuite abordé la défense incendie et le contrôle des poteaux d'incendie, autrefois assurée par le service départemental d'incendie et de secours qui passe désormais à la charge des communes. La commune a engagé une étude sur une réserve d'incendie au lieu-dit du Plix et la pose d'un poteau route de la Clérette. Au Plix toujours, une demande d'abribus pour les enfants se rendant au collège de Clères a par ailleurs été effectuée. « En accord avec la ville de Montville, nous veillerons à la limitation de vitesse sur cet axe et un stop sera implanté à l'intersection formée avec le chemin du parquet du Plix pour les véhicules montants. D'autres limitations de vitesse vont être mises en place dans le village. »

Parmi les travaux à réaliser : la rénovation des toilettes sous le préau de l'école, la poursuite de la réfection du secrétariat de mairie et une intervention sur le toit de la classe de maternelle, ainsi que l'accessibilité du centre socioculturel.

Un projet mené en direction de jeunes autistes à la piscine de Montville Montville. En stage à la piscine, une jeune femme sapeur-pompier et étudiante en sport mène un projet à destination de jeunes autistes de l'Institut médico-éducatif de Mont-Cauvaire.

PARIS NORMANDIE - PUBLIÉ LE 27/02/2018



Séance hebdomadaire du vendredi encadrée par Elodie Thos et Hatim Ibn Ziaten

Une expérience en faveur du handicap a pris corps à la piscine communautaire Inter Caux Vexin par la volonté d'Élodie Thos. Sapeur-pompier professionnel du service départemental d'incendie et de secours rattachée au Codis à Yvetot, la jeune femme de 32 ans a décidé de reprendre ses études. Elle prépare une licence professionnelle Agoaps (Animation Gestion et Organisation des Activités Pratiques et Sportives) en Staps à l'Université de Mont-Saint-Aignan.

« J'effectue actuellement mon stage pratique à la piscine André-Martin. Titulaire du diplôme de maître-nageur, j'ai développé un projet avec cours d'aquagym pour de jeunes autistes de l'Institut médico-éducatif Dominique-Lefort de Mont-Cauvaire », précise la jeune femme.

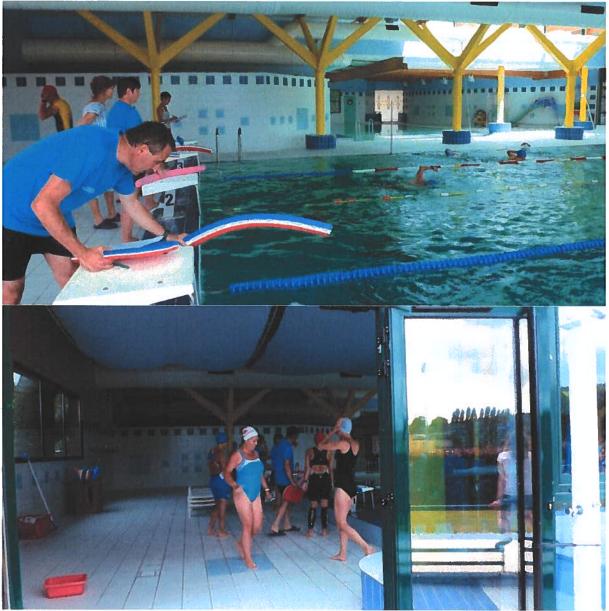
Fruit de la collaboration entre l'équipe éducative de l'IME, représentée par le professeur de sport adapté Hatim Ibn Ziaten, et le service sport de la communauté de communes, cette expérimentation permet de faire découvrir une activité nouvelle aux personnes en situation de handicap.

« Cela améliore leur bien-être, ouvre le service public à tous, se réjouit Elodie. Mon stage couvre dix séances. Il se terminera le 23 mars. J'ai déjà constaté des progrès même si les jeunes savaient déjà tous nager. Enthousiastes et joyeux pendant les exercices, ils sont plus calmes après les séances. La musique les aide à se concentrer et à coordonner leurs mouvements. »

Élodie Thos évaluera ses interventions, ce qui permettra de rendre compte de l'intérêt du projet auprès de l'IME et d'envisager de pérenniser l'activité « avec une autre ouverture d'esprit sur le handisport et la santé ».

Montville: 96 sportifs à l'Aquathlon Ludovic-Birot

PARIS NORMANDIE - PUBLIÉ LE 26/06/2018



Après le grand bain, sortie pour la course autour du plan d'eau montvillais

La communauté de communes Inter Caux Vexin organisait, samedi 16 juin, le 5e aquathlon Ludovic-Birot à la piscine communautaire André-Martin et autour du plan d'eau.

La manifestation a réuni 96 aquathlètes, un peu moins que les années précédentes, à cause du Mondial de foot, selon les organisateurs.

Les vainqueurs, en mini-poussins : Maria Lessard ; pupilles femmes : Marine Charlet ; hommes : Paul Vasseur, Rouen triathlon ; benjamins : Mathis Calanville, Rouen trialthlon ; série XS et cadets femmes : Elise Havé, Rouen triathlon ; scratch finale XS cadets hommes-femmes : Ludovic Lemarechal, Deauville-Trouville.

Actualité

MONTVILLE. Des logements en plus et une crèche plus grande

Une opération de construction de logements et d'une crèche est en cours, à Montville. La maire Myriam Travers et le président Pascal Martin ont effectué une visite de chantier, le 21 septembre 2018.

L'Opération menée par Habienen tat 76, à Montville, s'élève à plus Made 5 millions d'euros et se traduit qu' par la construction de logements for collectifs et d'une crèche (plus de 16 e 500 000 euros pour la crèche). Le chantier commencé aux viel premiers jours de l'été devrait à re s'achever d'ici juillet 2019 et plus a été l'occasion pour la maire sittle Myriam Tavers et le président crèches de lieu, vendredi 21 septembre 2018.

Capacité de la crèche

Trente-deux logements et une crèche : deux réalisations

Martin a d'ailleurs souligné qu'il était nécessaire de « renforcer l'offre de location car en une en somme et Pascal il existe une forte demande à Montville. Quand les gens sitif intergénérationnel, avec la viennent ici, ils ont tendance à rester », a-t-il constaté. Et qui crèche/halte-garderie qui occupera un espace de 156 m². « La blée, de 7 à 15 berceaux et les parents pourront confier leurs quatre jusqu'ici », a indiqué plus est il s'agira ici d'un dispocapacité d'accueil va être douenfants cinq jours au lieu de le président, rappelant que la crèche actuelle, implantée au



tin, ont visité le chantier du Mont Réal qui se traduira par des logements en plus et une crèche plus grande que l'actuelle (Photos La maire de Montville Myriam Travers et le premier adjoint, également président du Département de Seine-Maritime Pascal Mar-

E FINANCEMENT

Coût de l'opération : 5 084 933 euros (4 529 280 euros pour les logements et 555 653 euros pour la crèche).

Participation de l'État à

hauteur de 7,6%.
. Région : 1,55%
. Département : 0,4%
. Communauté de com-

munes Inter-Caux-Vexin:
0,1%
Caisse d'Allocations Familiales: 2,5%
Caisse des dépôts et consignations: 55,8%
Action logement: 3%
Prêt de marché: 18,2%
Habitat 76: 20,5%

devexin:

rez-de-chaussée de l'immeuble
Aubette, à Montville, a fait son
temps et qu'il était devenu indispensable pour les professionnels, de pouvoir disposer d'un
outil non seulement adapté aux
nouvelles réglementations, mais
également leur proposant des

Un projet et plusieurs partenaires

La réflexion pour faire sortir co de terre ce nouvel ensemble a commencé en 2013, entre les le partenaires que sont la Ville de die Montville, la communauté de un communes Inter-Caux-Vexin et le rus bailleur Habitat 76 et Pascal Mar- 90

conditions de travail optimisées.

tin a rappelé que les habitants du quartier ont été largement concertés.en amont du projet. Rappelons qu'Habitat 76 est le premier bailleur de Normandie et le system de Les

le premier bailleur de Normandie et le sixième de France, avec une présence urbaine, rurale et rurbaine. Le bailleur compte 90 000 locataires en Seine-Ma-

ritime. S'agissant de Montville, des HLM étaient déjà proposés à la location en 1932, rue Michel Picquenot s'est souvenu Pascal Martin... « C'est là que je suis né... », a d'ailleurs confié l'élu.

sabelle Villy

CONTRAT DE TERRITOIRE 2018-2021. Plus de 18 millions d'investissement pour 16 projets

La Région Normandie, le Département de Seine-Maritime et la Communauté de communes Inter-Caux-Vexin, ont signé un contrat de territoire pour quatre ans, vendredi 28 septembre 2018, à Buchy. Précisions.

« Un vieux bourg dans un vieux pays »... C'est ainsi que le maire de Buchy Patrick Chauvet a qualifié sa commune, où s'est tenue, vendredi 28 septembre 2018, la signature du contrat de territoire entre la communauté de communes Inter-Caux-Vexin, le Département de Seine-Mari-time et la Région Normandie. Une manière de montrer que la petite commune bucheoise a su évoluer avec le temps et a pu trouver les capacités pour durer et continuer à se développer. La fusion avec deux communes voisines, en janvier 2017, pour former une commune nouvelle, a ainsi démontré que l'union fai-sait la force et c'est aussi, justement ce que tend à prouver ce contrat de territoire

Plus de 300 millions d'euros investis sur les territoires normands

Les deux présidents Hervé Monn (Région) et Pascal Martin (Département) étaient aux côtés du maire de Buchy pour cette signature qui permettra dans les quatre ans qui viennent de concrétiser seize projets (lire ci-dessous en encadré). Un moment important pour l'avenir du territoire et la qualité de vie des habitants. À noter que le contrat signé à Buchy est le 30° signé sur le territoire normand.

« Plus de 300 millions d'euros seront investis par la Région pour accompagner les projets structurants et facteurs de développement pour les territoires normands sur la période 2017-2021 », a rappelé Hervé Morin, soulignant que le territoire concerné par cette signature, est l'un de ceux qui présentent les meilleurs indicateurs de Seine-Maritime.

Inter-Caux-Vexin: un territoire attractif

Un constat partagé par le président du Département Pascal Martin, qui a mis en avant le côté « attractif » du nouveau territoire Inter-Caux-Vexin, créé il y a un peu plus d'un an : « Ce territoire est attractif en termes économique, de



Hervé Morin, président de la Région Normandie, Pescal Martin, président du Département de Seine-Maritime et Patrick Chauvat, maire de Buchy et 1" vice-président de la communauté de communes Inter-Caux-Vexin, ont signé vendredi 28 septembre 2018, un contrat de territoire pour la période 2018-2021 (Photo essèle Vey).

pouvoir d'achat, de richesse, de démographie. Il se trouve par ailleurs aux portes de la Métropole », a-t-il ainsi détaillé. Concrètement, ce contrat de territoire permettra d'apporter une manne de 18,6 millions pour soutenir les projets de la communauté de communes Inter-Caux-Vevin

Une « clause de revoyure »

Mettre en commun des

moyens, pour « des projets qui épousent la diversité des territoires », a souligné Pascal Martin : telle est donc l'ambition de ce contrat, bâti dans un souci « d'équité territoriale » et mené tambour battant a rappelé Patrick Chauvet, notant que l'Inter-Caux-Vexin n'a en effet que 18 mois d'existence. Ce dernier annonçait par ailleurs qu'une « clause de revoyure » est prévue pour « réintégrer des projets, qui n'étalent pas

encore assez matures et n'ont donc pas été retenus pour l'instant ».

Isabelle Villy



LA RÉGION VOUS AIDE



PROJETS ET FINANCEMENT...

Seize projets structurants ont donc été retenus au terme du contrat de territoire signé entre la Région Normandie, le Département de Seine-Maritime et la Communauté de communes Inter-Caux-Vexin. A noter parmi ceux-ci :

Clères : la réhabilitation c clos-couvert » du bâtiment voyageur de la gare. Montville : aménage-

. Montville : aménagements sportifs autour du lac, qui se traduiront par la construction d'un dojo et l'aménagement d'un parcours sportif. Buchy: un projet déjà évoqué dans nos colonnes à plusieurs reprises et qui valide donc le projet de réhabilitation de l'ancien gymnase du collège, en hall d'exposition.

. Eslettes : extension de la zone d'activité communautaire « Polen 2 »

. Martainville : projet de méthaniseur à Martainville. Dans cette même commune mais dans un autre registre : aménagement d'une plateforme de co-voiturage. » Le financement :

La Région Normandie s'en-

gage à hauteur de 1,9 million d'euros, pour accompagner 10 projets

Le Département de Seine-Maritime consacrera également 1,9 million d'euros, pour soutenir 12 projets.

soutenir 12 projets.
La Communauté de communes Inter-Caux-Vexin, les communes qui la composent et les maîtres d'ouvrages participeront à hauteur de 6,82

millions d'euros.
D'autres financements provenant de l'État ou encore de l'Europe sont estimés à 7,95 millions d'euros.

Extension de la zone Polen

Eslettes. Les travaux d'aménagement ont commencé pour accueillir des activités artisanales industrielles ou commerciales.

a communauté de communes Inter Caux Vexin la décidé d'étendre la zone d'activités économiques Polen. Cette dernière compte actuellement une trentaine d'entreprises installées près de l'échangeur de l'autoroute Rouen-Dieppe (A151), des autoroutes Le Havre-Amiens (A29) et Rouen-Abbeville (A28).

Les travaux ont commencé pour réaliser Polen 2 sur un site de 31 hectares dont 21 hectares commercialisables ont été découpés en 43 parcelles variant de 2 500 m² à 9 000 m² chacune.

Pas de supermarchés ou d'hypermarchés

L'objectif de Polen 2 est de constituer une nouvelle offre foncière de qualité ayant vocation à accueillir essentiellement des activités à caractère artisanal, industriel ou commercial, excepté les supermarchés et hy-



Le site Polen 2 représente 31 hectares de surface dont 21 commercialisables

permarchés. Le coût des travaux, organisés en trois tranches, s'élève à environ 4 710 000 euros TTC, financés à ce jour par la communauté de communes, l'État et le syndicat départemental d'énergie de Seine-Maritime. La Région Normandie se prononcera dans les prochaines semaines sur un possible financement.

La communauté de communes

Inter Caux Vexin, maître d'ouvrage, ambitionne une montée en gamme de l'offre foncière et des services aux entreprises installées, sans oublier les enjeux de développement durable et la qualité paysagère.

La précommercialisation des terrains est prometteuse.

■ Contact : Communauté de communes Inter Caux Vexin, pôle de Montville au 02 32 93 91 10.

Le Réveil 5 décembre 2018

A Bosc-le-Hard, le maire a pris un arrêté pour lutter contre les dépôts sauvages

Philippe Vincent, maire de Bosc-le-Hard, a pris un arrêté pour mettre fin aux incivilités constatées aux points d'apport volontaire des déchets recyclables.



A Bosc-le-Hard, Philipe Vincent veut mettre un terme aux incivilités liées au recyclable des ordures ménagères. Des bouteilles déposées à côté du container prévu à cet effet, des cartons et autres déchets, parfois non recyclables constituent des dépôts sauvages.

Si la municipalité a déjà verbalisé les contrevenants, le phénomène n'a pas cessé pour autant. L'édile a pris un arrêté, les amendes pourront atteindre plusieurs centaines d'euros.

Les containers à verre et à carton sont vidés tous les quinze jours par les services de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin. Hervé Le Nobin, responsable du pôle intercommunal et Jean-Pierre Carpentier, vice-président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin en charge de l'environnement ont tenu à souligner que les incivilités constatées à Bosc-le-Hard l'ont aussi été dans d'autres communes.

Stéphanie PETIT

La musique bien implantée à Yquebeuf

PARIS NORMANDIE - PUBLIÉ LE 12/12/2018



Georges Molmy, président de l'association entouré des membres de l'école de musique

Avec 212 élèves (dont 47 adultes) en 2017-2018, et seize professeurs assurant chaque semaine quelque 128 heures de cours, l'<u>école de musique du Moulin-d'Écalles</u> gérée par une association que préside Gorges Molmy, le maire, continue d'être attractive. C'est un des points forts relevé lors de l'assemblée générale du 24 novembre.

Les principaux instruments sont la guitare (49 élèves) et le piano (61), représentant les deux-tiers des enseignements. La batterie (28), le violon (15), le saxophone (13) et la flûte (14), l'accordéon (3) et le violoncelle (1) complètent la pratique d'instruments. L'école propose également d'autres activités (jardin musical, ateliers, chorale...).

Pour accomplir sa mission d'enseignement spécialisé de la musique sur le territoire de l'excommunauté de communes du Moulin-d'Écalles (CCME), l'école, dirigée par Dominique Cointrel, est répartie sur quatre sites (Blainville-Crevon, Catenay, Buchy et Yquebeuf). Elle reçoit une aide financière importante de la CCICV (communauté de communes Inter Caux Vexin), 55 000 € par an.

Cette participation permet aux enfants de la CCME, âgés de 3 à 17 ans inclus, de bénéficier d'une réduction de prix sur les cours, proche de 40 %, et de favoriser les pratiques collectives gratuites pour les élèves inscrits en instrument. Le concours du Département s'élève à 8 412 € auxquels s'ajoutent 4 344 € versés après la clôture de l'exercice, un effort financier maintenu en 2018-2019.

Une nouvelle convention annuelle a été signée pour 2018-2019 avec la CCICV. Elle a pour objectifs l'accessibilité et la proximité, le développement de la pratique collective et la diffusion sur le territoire communautaire.

Au chapitre des projets, l'école souhaite développer l'opération Week-end opéra national de Paris à Yquebeuf, du 29 août au 1er septembre 2019, suite au succès de l'édition 2018. L'école veut aussi consolider l'orchestre du Moulin-d'Écalles ; intensifier son implication dans les écoles du territoire ; développer le partenariat avec les établissements scolaires et collèges de la CCICV.

Contact: 02 35 34 22 65. ou emyquebeuf@orange.fr Site: www.musicalles.fr

Ry: l'office de tourisme Normandie Caux Vexin voit le jour mercredi 4 juillet 2018

PARIS-NORMANDIE - Publié le 03/07/2018



Rencontre avec Édouard de Lamaze, président de l'office de tourisme Normandie Caux Vexin qui va promouvoir un territoire de soixante-quatre villages, de Ry à Clères en passant par Esteville

C'est une date très attendue: ce mercredi 4 juillet 2018, marque la naissance de l'office de tourisme Normandie Caux Vexin. Après une longue période d'incertitudes pour cause de recomposition communautaire, le tourisme affiche une nouvelle organisation dans la campagne du nord-est de l'agglomération rouennaise.

L'accouchement ne fut pas simple : la nouvelle intercommunalité Inter Caux Vexin, créée le 1er janvier 2017, a regroupé trois communautés de communes (Portes Nord-Ouest de Rouen, Moulin d'Écalles et Plateau de Martainville) avec un total de soixante-quatre villes et villages.

Dans son berceau, le bébé a pris le tourisme dans ses compétences, créant quelques remous. Dix-huit mois plus tard, voilà Normandie Caux Vexin, un office de tourisme présidé par Édouard de Lamaze, maire de <u>Bois-Héroult</u> (village de 250 habitants classé pour son patrimoine architectural) avec comme première vice-présidente Stéphanie de Pas, du château de Bois-Guilbert et Daniel Chabé, adjoint au maire à la Rue-Saint Pierre.

« Changement de cap »

La réorganisation a provoqué quelques grincements de dents. Mais aujourd'hui Édouard de Lamaze ouvre une nouvelle page. « C'est la loi qui a donné la compétence à l'intercommunalité, rappelle-t-il. L'organisation précédente n'était plus conforme. »

Le conseil communautaire a décidé de créer un Épic (Établissement public à caractère industriel et commercial) ayant pour but la gestion d'une activité de service public à vocation de tourisme. « Cela a entraîné la dissolution des offices de tourisme associatifs de Clères et de Ry qui ne pouvaient plus recevoir de subventions de l'Inter Caux Vexin, souligne le président. C'est clair et net, il n'y a plus que l'Épic, composé de vingt membres pour le comité directeur. »

Édouard de Lamaze insiste : « Cela se fait dans la continuité. La loi, puisque l'activité perdure, impose de transférer les trois salariés. De plus, les locaux deviennent des bureaux d'information touristiques (BIT). Et celui de Ry sera le siège de Normandie Caux Vexin. Nous ouvrons à l'automne un bureau à Buchy, place du Général-de-Gaulle pour une question d'équilibre de territoire. »

Hormis le côté juridique, ces grandes manœuvres impliquent surtout des missions nouvelles selon le président. « On ne peut plus raisonner en pré carré. Je suis déterminé à défendre l'intérêt général, la collectivité et les finances publiques, même si ce n'est pas facile. C'est maintenant une exigence ! Je ne dis pas que c'était mal fait avant mais cela ressemblait plus à un syndicat d'initiative. Il y a un changement de cap ! »

Donc, à partir du 4 juillet, « avec un budget de 125 000 €, on va suivre une convention d'objectif sur la définition de territoire pour mieux le servir. Il s'agit d'une vision globale avec les propriétaires de gîtes, de parcs et jardins, du patrimoine bâti comme les châteaux dont ceux du Département. L'objectif est de développer des musées, des centres d'accueil ou les grands événements comme le festival Archéo Jazz. »

Désormais, l'office de tourisme ne prend plus en charge les animations, les randonnées ou les expositions. « Il fait la promotion des actions des acteurs, précise Édouard de Lamaze. C'est très différent d'avant. Nous ne sommes pas des acteurs de la situation, nous sommes des promoteurs. C'est un passage difficile, mais c'est la loi. »

« Engagement personnel »

La vice-présidente Stéphanie de Pas complète : « L'Épic va aussi se lancer dans le recensement des acteurs du territoire, prendre des contacts avec ses voisins, organiser des actions et manifestations, même à l'étranger, pour mettre en avant ce territoire et attirer la clientèle. »

« Le meilleur outil pour mettre tout cela en place et être efficace, c'est le numérique. Nous irons aussi sur les grands salons, rendez-vous touristiques même à l'étranger et avec un bureau ambulant lors de grandes manifestations », informe le président. Il compte également « aller chercher de l'argent, notamment auprès de l'Europe. Nous avons présenté les dossiers. Nous prévoyons des droits dérivés avec la vente de produits et nous allons travailler à l'augmentation des nuitées pour les taxes de séjours. »

À l'enthousiasme, le président veut ajouter de la méthode et son expérience. « Cette fonction est un engagement personnel, car le patrimoine est très important pour moi. Il faut le faire connaître et que les gens se l'approprient. »